



*Direction des Finances
Départementales*

Rapport financier 2020

Présentation générale de la collectivité :

Le Département de la Haute-Garonne dispose en 2020 de 8 budgets distincts :

- **Le budget principal** : objet du présent rapport
- **Les budgets annexes à caractère administratif** :
 - Restauration
 - Cité Roguet
 - Parc Technique
 - Laboratoire des routes.

- **Les budgets annexes à caractère industriel et commercial** :
 - Pépinière d'entreprises Théogone (clos au 31/12/2020)
 - Laboratoire EVA de l'Eau, Vétérinaire et Air
 - Transports interurbains.

Ces 8 budgets constituent le champ consolidé de l'action de la collectivité dont le volume s'élève en dépenses réelles à **1,823 Md€** (+3,2% sur l'an).

Eléments de contexte :

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent de la Covid-19. Elle a très fortement impacté l'activité du Département qui est intervenu rapidement et avec ampleur dans son domaine phare de compétence : la solidarité auprès des populations et des territoires.

Il a ainsi mis en œuvre des plans d'urgence en faveur des personnes en situation de précarité et d'exclusion, notamment par l'octroi de bons alimentaires ou en compensant des pertes totales de revenus, en faveur des collégiens pour pallier la fermeture des cantines et l'isolement scolaire, et au profit des structures associatives du fait de l'arrêt brutal de leurs activités par le biais de fonds d'aides.

Il a apporté son soutien financier aux établissements médico-sociaux grâce au versement de dotations forfaitaires mensuelles pour stabiliser leur trésorerie, et attribué une prime exceptionnelle aux agents des services d'aide à domicile, ainsi qu'aux assistants familiaux.

La dégradation du contexte social a parallèlement abouti à une forte élévation du niveau des allocations au titre du revenu de solidarité actif (RSA) à laquelle la collectivité a dû seule faire face.

Sur le plan économique, une politique de soutien à la trésorerie des entreprises a été généralisée dans le cadre des marchés publics avec des avances octroyées à 60%. Les transporteurs scolaires ont, quant à eux, bénéficié d'indemnisations à 80% liées à la force majeure et compensant l'interruption des services.

La collectivité a aussi procédé à l'acquisition des équipements de protection contre l'épidémie pour ses agents et pour la population haut-garonnaise, et s'est dotée en nombre de PC portables afin de renforcer le télétravail.

Toutes ces actions vont se retrouver sur les différents postes comptables présentés.

Présentation du rapport :

- Evolution rétrospective des masses financières sur 5 ans
- Grandes masses de dépenses et de recettes en 2020
- Composition des dépenses et des recettes en 2020
 - la section de fonctionnement
 - l'investissement et ses ressources
- Indicateurs financiers comparés :
 - Epargne, capacité d'investissement, financement, résultats
- Etat de la dette propre et de la dette garantie
- *Sommaire des abréviations*

DONNEES GENERALES ET RETROSPECTIVES :

<u>Ratios comparés :</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Population légale totale INSEE : (en vigueur au 01/01/N)	1.373.626	1.385.122
Superficie :		6.309 km ²

L'EFFECTIF

Nombre d'agents départementaux : (titulaires, contractuels, emplois aidés, apprentis)	6.720	6.900
<i>dont Assistants familiaux :</i>	458	446

LES CHARGES ET LES RESSOURCES

Dépenses de fonctionnement/ habitant :	973 €	1.023 €
Recettes de fonctionnement/ habitant :	1.146 €	1.144 €
Produit fiscal direct/ habitant :	447 €	458 €
Epargne nette :	181 M€	115 M€
Epargne nette (hors op° de provision) :	152 M€	83 M€

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement hors dette :	234 M€	223 M€
Dépenses d'invest. hors dette par hab. :	170 €	161 €
Dépenses d'équipement brut/ habitant :	86 €	90 €
Taux d'équipement brut :	7%	8%
Autofinancement des investissements :	93%	67%

LA DETTE

Dette propre :	407 M€	371 M€
Dette garantie :	1.101 M€	1.137 M€
Dette propre/ habitant :	296 €	268 €
Taux d'endettement :	26%	23%
Capacité de désendettement :	1,9 ans	2,7 ans

LES IMPOTS

Taux de taxe foncière bâtie :	21,90%	21,90%
Taux des droits de mutation :	4,50%	4,50%

I- EVOLUTION RETROSPECTIVE DES MASSES FINANCIERES

Les principaux postes de dépenses et recettes :

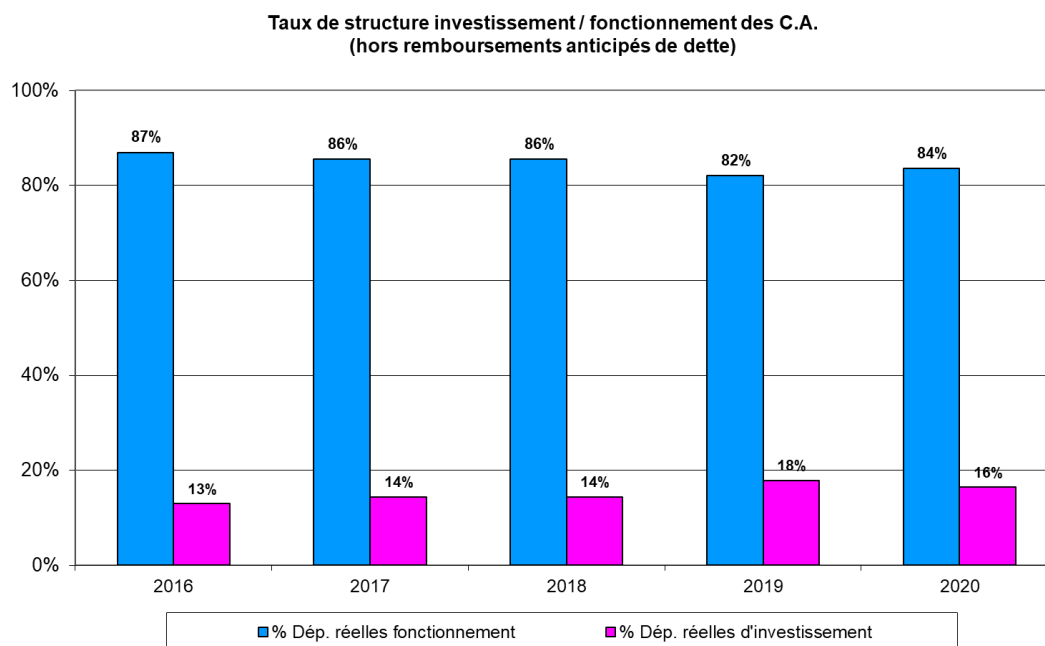
en M€	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 512	1 527	1 498	1574	1585
<i>% évolution</i>	3,7%	1%	-1.9%	5%	0,73%
Fiscalité directe et compensée	623	596	592	614	634
Impôts et taxes	388	423	443	484	480
Dotations et participations	199	206	223	223	220
Financements RSA et APA	166	168	168	166	173
Autres produits	75	74	72	56	47
Reprise sur provisions	60	60	0	30	31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 318	1 367	1300	1336	1417
<i>dont : % évolution</i>	4,7%	3,7%	-4.9%	2,8%	6,1%
Charges générales	112	116	117	123	116
Personnel	273	274	278	283	294
Dépenses sociales et interventions	799	833	859	878	944
Reversement de taxes	26	38	34	39	52
Charges financières	14	12	10	9	8
Provisions constituées	91	91	1	1	1
en M€	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors affectation)	157	150	131	115	113
<i>dont : % évolution</i>	-2,2%	-4,5%	-12.6%	-12,6%	-1,36%
Dotations, fonds et subventions (hors affectation)	28	28	29	32	34
Emprunt et dette	122	115	95	77	75
Prêts	5	6	5	5	4
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	319	324	288	367	334
<i>dont : % évolution</i>	-4,2%	1,5%	-11.6%	27,3%	-9,2%
Remboursement d'emprunts	178	150	126	134	110
<i>dont capital dette annuelle</i>	56	56	56	57	53
Subventions d'équipement versées	77	103	74	114	98
Travaux	52	60	76	89	108
Autres acquisitions	9	10	11	28	17

Les grandes tendances annuelles :

- **Une progression annuelle des dépenses de fonctionnement de +6,1%** qui concerne principalement les dépenses de solidarité et d'intervention à +7,5%, les charges de personnel à +3,9%, a contrario les moyens généraux diminuent de -5,9%.
- **Les recettes de fonctionnement augmentent faiblement de +0,7%**, avec une fiscalité directe et compensée qui s'accroît de +3,2% l'an, une dotation APA de +12%, tandis que les autres postes de recettes marquent un recul de -1% pour la fiscalité indirecte et les participations de l'Etat, de -25,5% pour les recouvrements au titre de l'aide sociale, et de -5,3% pour les refacturations et redevances.

- **Les dépenses d'investissement se maintiennent à un niveau élevé** eu égard à la bonne exécution des dépenses de travaux (+20,5%). Elles enregistrent néanmoins un faible recul sur la masse totale de ces dépenses par rapport à 2019, de -4,3% (hors dette), et compte tenu du repli enregistré sur les subventions versées (-14,5%) et les achats (-46,5%).
- **Les recettes d'investissement sont quant à elles en légère baisse (-1,4%).**

L'évolution de la structure des comptes administratifs en dépenses :



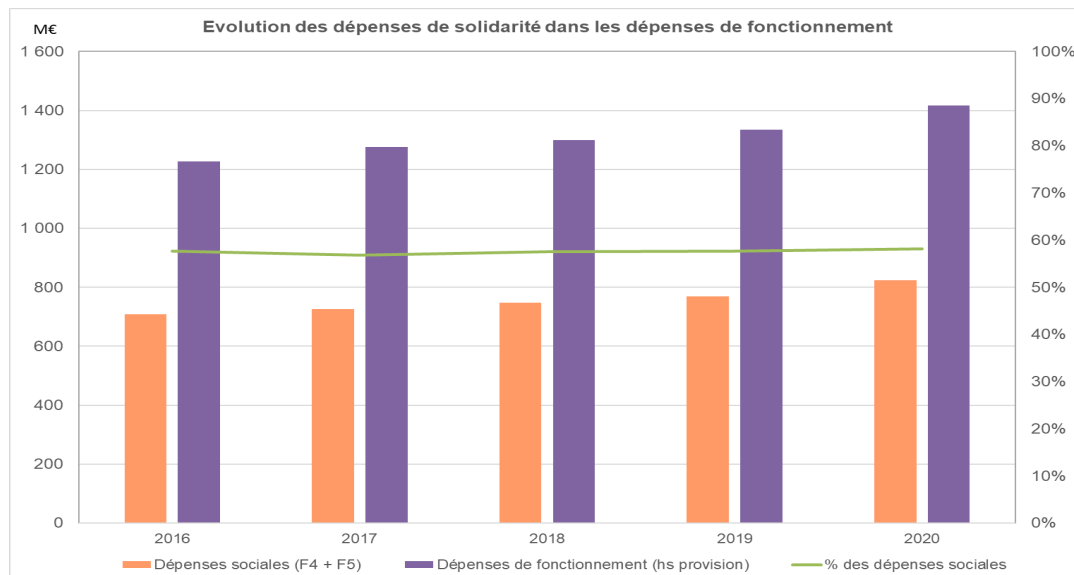
En 2020, les dépenses d'investissement occupent 16% de la structure totale, avec une place majoritaire allouée aux travaux, puis aux subventions versées, et au capital de la dette.

En 2020, les dépenses de fonctionnement se renforcent de + 2 points, à 84%, dans le volume global des dépenses qui s'élève à 1,69 milliard d'euros (hors remboursements anticipés de dette). Cette évolution est la conséquence directe des différentes interventions de la collectivité pour faire face à la crise sanitaire, qui ont mobilisé essentiellement les crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, la demande sociale en parallèle a progressé nettement avec des allocations RSA en hausse de +7,2%, et une évolution de la PCH et de l'ACTP de +8,6%. L'APA, quant à elle, est restée stable.

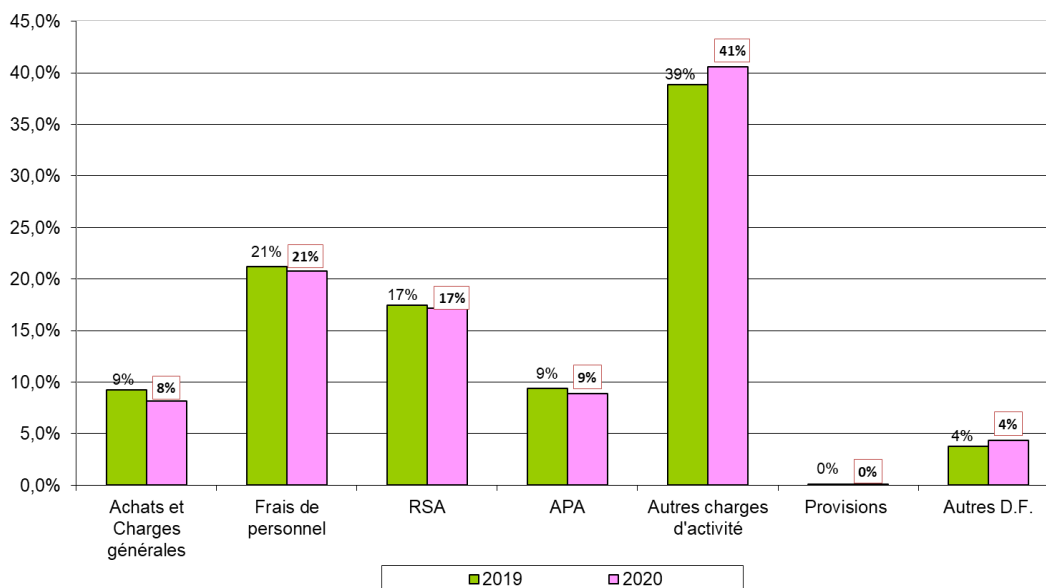
Les dépenses de solidarité (fonctions sociale et médico-sociale), à 824 M€, représentent 49% des dépenses totales (hors RA de dette).

Sur la seule section de fonctionnement, elles occupent une quote-part stable sur les 5 ans de 58%.

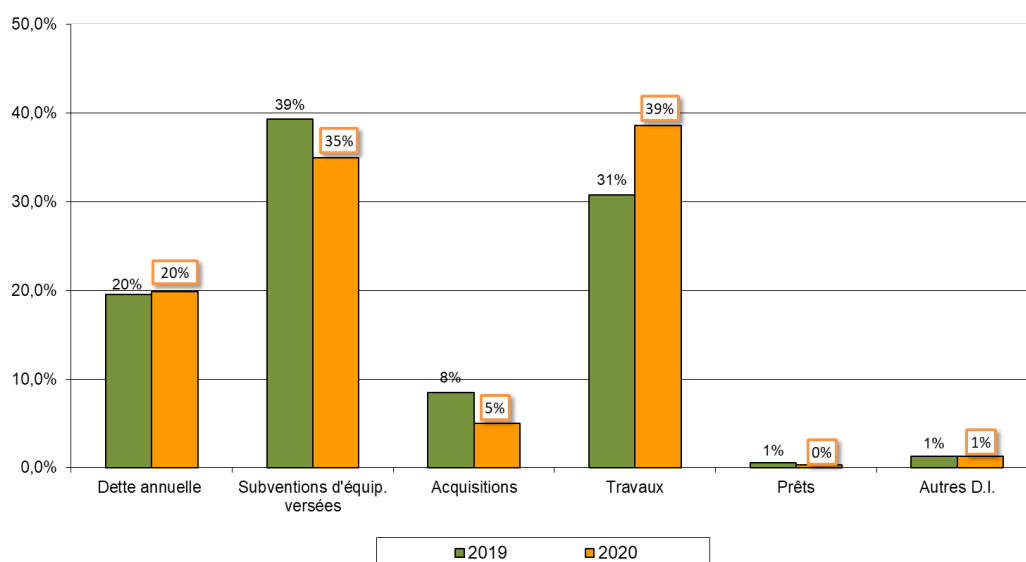


Structure¹ comparée des dépenses, par section, en 2019 et 2020 :

Taux de structure des dépenses de fonctionnement



Taux de structure des dépenses d'investissement (hors remboursements anticipés de dette)



¹ Ratio : somme mandatée de chaque poste divisée par le total mandaté de la section.

II – LES GRANDES MASSES DE DEPENSES ET RECETTES EN 2020

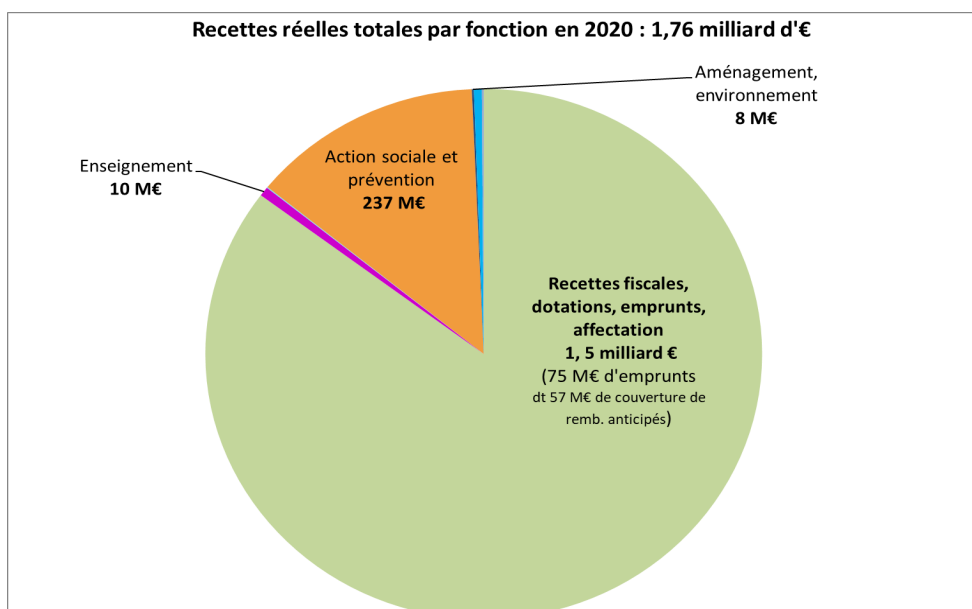
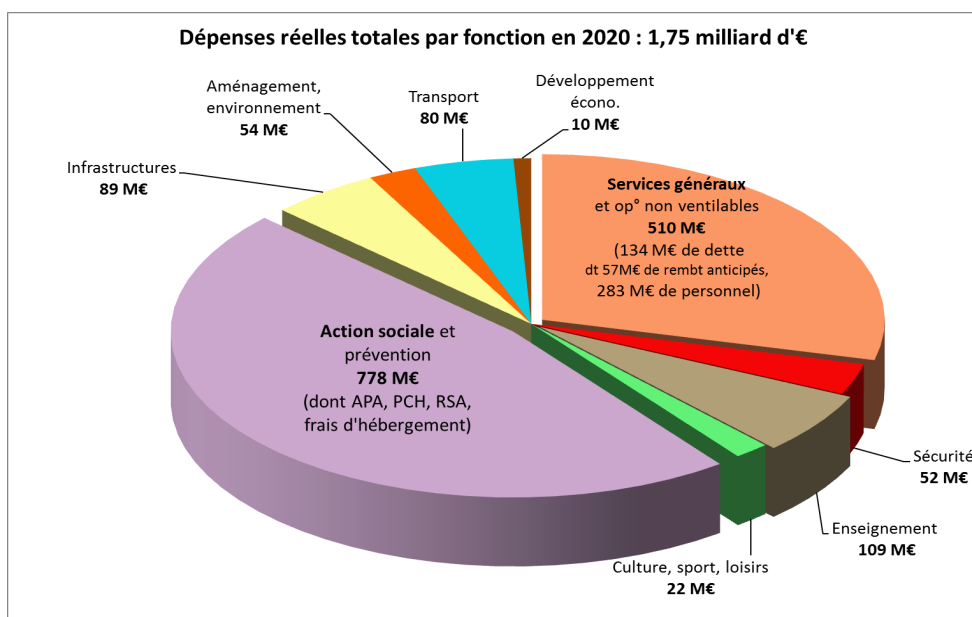
En données de compte administratif 2020, les dépenses réelles totales du budget principal de la collectivité s'élèvent à **1,751 milliard d'euros** (+2,8% l'an).

Les volumes constatés sur l'exercice avant reprise des résultats antérieurs sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES REELLES : 1585 M€	DEPENSES REELLES : 1417 M€
	Epargne brute : 168 M€

INVESTISSEMENT	
Epargne brute : 168 M€	DEPENSES REELLES : 334 M€
RECETTES REELLES : 113 M€	
Variation du Fonds de roulement : -53 M€	

Présentation par fonction :

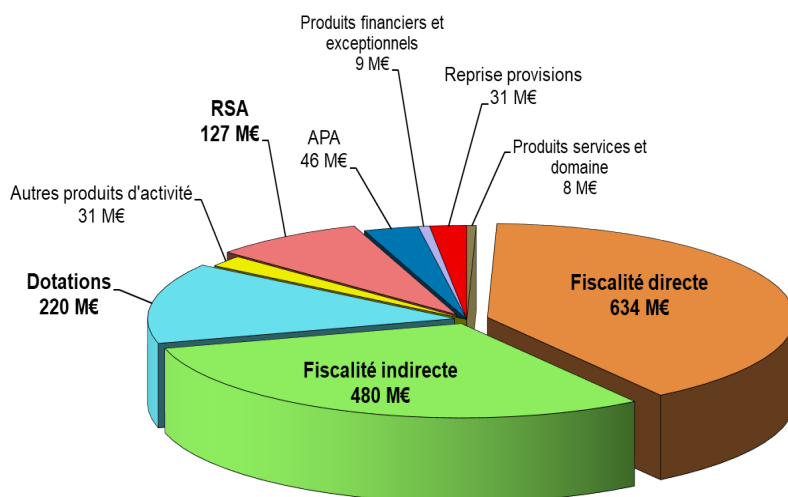


III – COMPOSITION DES RECETTES ET DES DEPENSES EN 2020

A – La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont exécutées à **1 585 M€**, soit une évolution annuelle en hausse de +0,7%.

Composition des recettes de fonctionnement 2020 : 1,6 milliard d'euros



La fiscalité directe et compensée enregistre un produit de **633,9 M€** (+3,2% sur l'an).

La CVAE s'élève à 120 M€ et progresse très sensiblement de +8,9%, ce qui traduit une activité économique soutenue au niveau local en 2019 (acomptes des entreprises versés sur cette période), et un contexte orienté favorablement avant la crise sanitaire.

La taxe foncière augmente de +2,7%, identique à 2018 et 2019, générant un produit de 405,6 M€, sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales et de l'évolution physique des bases.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la collectivité n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière maintenu à 21,9%. Elle encaisse cet impôt pour la dernière année, affecté à partir de 2021 aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

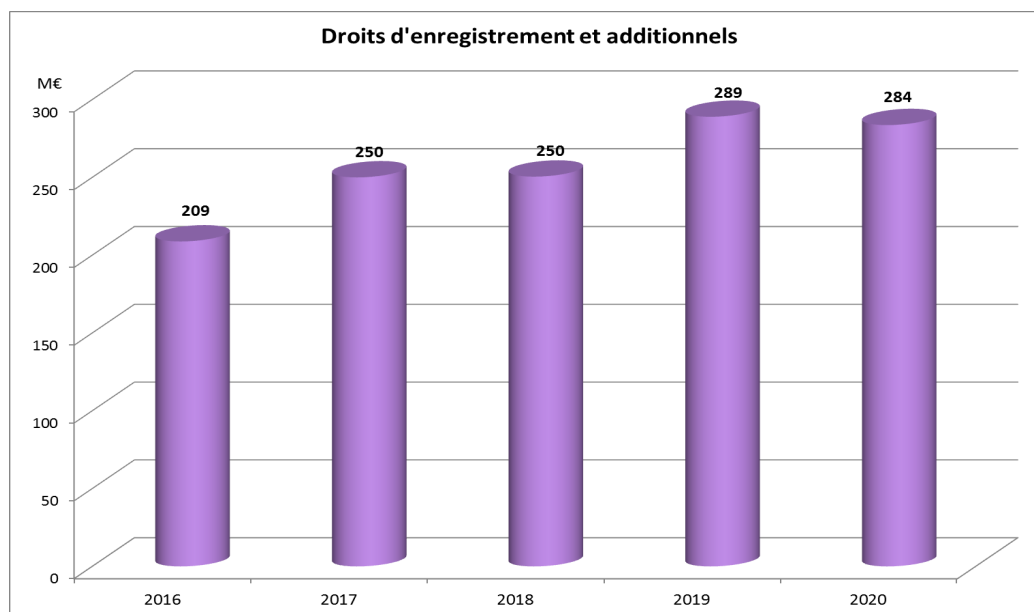
La CVAE reversée par la Région, est identique à 2019 à 65,4 M€. Elle représente le différentiel entre l'ancienne part départementale de CVAE aujourd'hui encaissée par la Région (soit 25 % des 48,5 % initialement attribués aux départements) et l'évaluation de la charge Transport transférée.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé à 24,2 M€.

Le Fonds des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties se réduit de -4,4% pour s'élever à 15,9 M€ (dû à un acompte 2018 titré en 2019). Ce fonds est destiné à réduire le reste à charge des départements au titre des aides individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

La fiscalité indirecte s'élève à **480 M€**, soit une baisse de -0,9%.

Les droits de mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont vu leur produit se maintenir globalement sur l'an à 284 M€ (-1,8%). Ils ont progressé de +36% sur 5 ans



Le Fonds de solidarité des DMTO à 8,1 M€ accuse une baisse de -36,2%. En 2020, les DMTO par habitant de la Haute-Garonne millésimés 2019 sont supérieurs à 1,1 fois la moyenne nationale des DMTO par habitant, d'où une recette divisée par 2. Le département de la Haute-Garonne se situe chaque année à la limite, ce qui le fait basculer d'un côté ou de l'autre suivant les années et les encaissements des autres départements.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), a été encaissé pour 150,3M€, évoluant de +3,8%.

La TICPE « LRL », pour la part affectée depuis 2008 au financement complémentaire des transferts de compétences non couverts par la TSCA, représente 9,6 M€, soit une baisse de -10,2% consécutive à une moindre consommation de carburant en 2020 sous l'effet des mesures de confinement.

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) est stable à 14,5 M€ (+1,7%).

La Taxe d'Aménagement à 12 M€ reste quasi identique à 2019.

La fiscalité indirecte comprend en outre, la Taxe Intérieure sur les Produits Energétiques (TICPE) versée en compensation de l'allocation **RSA**, recette figée à **122,9 M€**.

Les dotations et participations représentent un produit de **220,2 M€** (-1%).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 104 M€ (+0,4%).

La Dotation globale de décentralisation (DGD) reste figée à 1,6 M€.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 26,6 M€ est identique à 2019.

Les compensations de fiscalité directe ont rapporté 7,1 M€ (-7%), ces recettes servant de variables d'ajustement chaque année, elles ont été minorées par la loi de finances pour 2020.

Les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) évoluent comme suit :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 14,6 M€ (-4,7%, baisse due à 0,9M€ titré en 2019 pour une recette millésimée 2018) ;
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1,4 M€ (-1,6%) ;
- Attribution de concours nationaux relatifs à la Convention des financeurs : 2 M€ (forfait autonomie et actions de prévention PA).

Dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'Etat en 2019, un concours de 2,9 M€ a été versé (+104%).

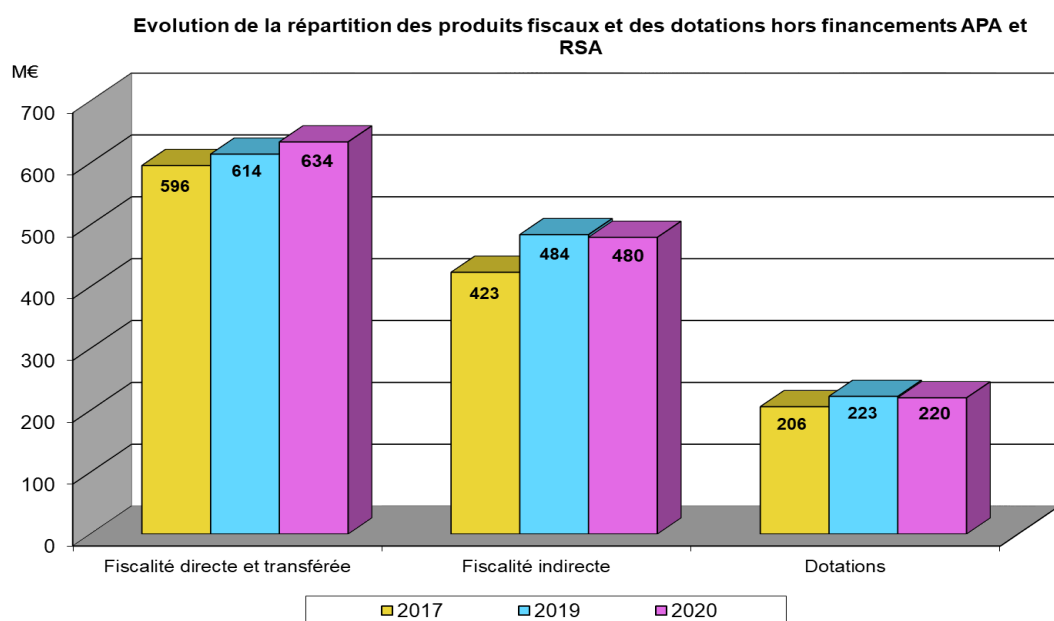
Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à 7,5 M€ se réduit de -1,9%.

La dotation de compensation au titre de la délégation de la compétence transport par la Région Occitanie au Département s'élève à 43,7 M€ (+2,4%).

Les encaissements des collèges au titre du FDRPI (Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat) représentent une recette de 4,3 M€, issue des tarifs de restauration votés par le Cd31 pour 2020, et d'un taux de participation des familles aux charges de personnel des services d'hébergement fixé à 22,5%.

Le FCTVA fonctionnement est perçu pour 0,8 M€ (-41,2%), au titre des dépenses de fonctionnement éligibles et relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

En outre, les dotations et participations comprennent la dotation versée par la CNSA au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour 45 M€.



Les autres recettes de fonctionnement sont constituées, comme chaque année :

- des recouvrements au titre des aides sociales (28,4 M€), en baisse de -23,2% compte tenu de la priorité nécessaire donnée aux dépenses durant l'exercice,
- des refacturations de mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs pour 6,4 M€, qui concerne essentiellement le SMEA.
- des recouvrements d'indus sur APA et RSA (3,3 M€),
- de l'apurement du rattachement des dépenses de 2019 (6,1 M€),

- de la participation de l'Etat pour les mineurs isolés au titre de 2019 (770 K€).

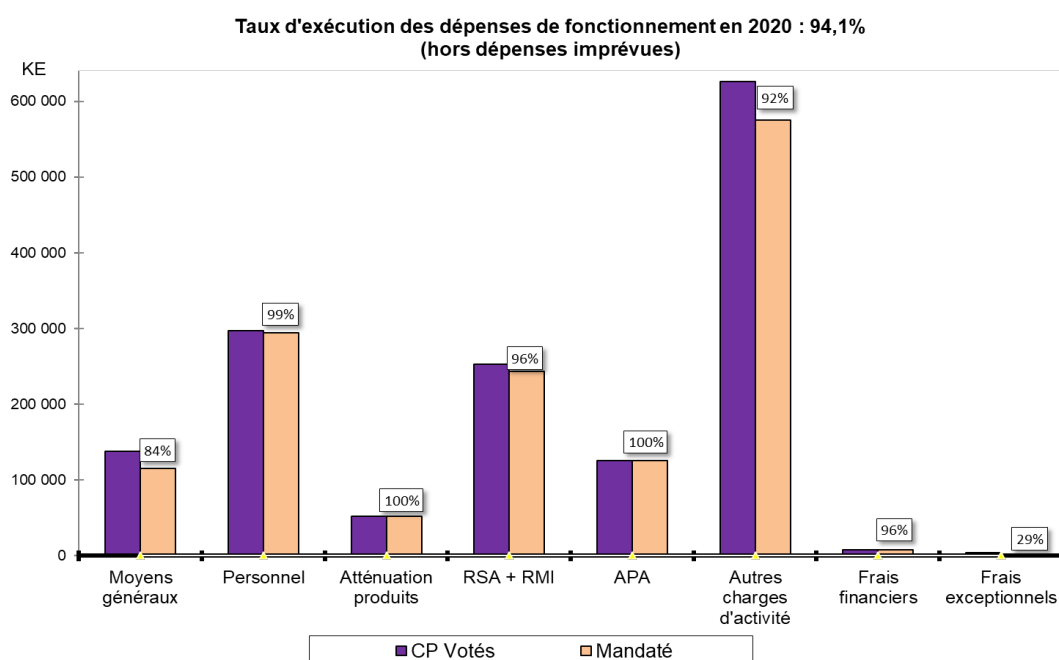
Une reprise de provision de **30 M€** au titre de la couverture des charges de décentralisation a été effectuée.

Des reprises de provisions complémentaires ont été réalisées au titre des créances douteuses et incertaines (admissions en non-valeur, créances éteintes pour surendettement, et FSL) à hauteur de 550 K€.

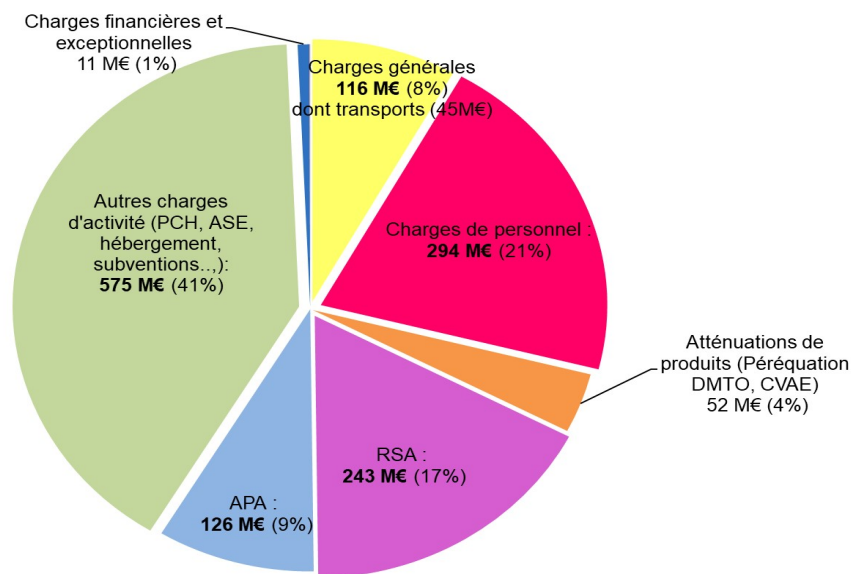
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 417 M€, soit une évolution annuelle de +6,1%.

Les crédits ont été réalisés à 94,1% en recul seulement de 1,1 point comparé à 2019, dont 6,2% au titre du rattachement des charges (87,2 M€).

Ainsi, malgré la crise sanitaire, la collectivité a mis tout en œuvre pour procéder au paiement de ses charges, et financer les mesures urgentes.

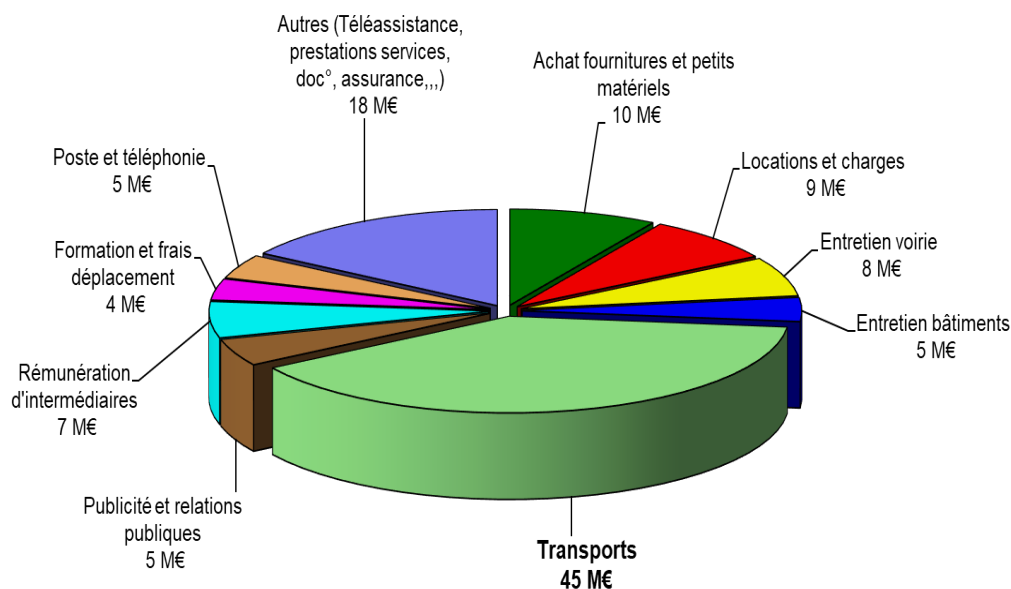


Composition des dépenses de fonctionnement 2020 : 1,42 Milliard d'€



Les charges générales à 115,7 M€ se réduisent de -5,9% sur l'an, du fait de l'arrêt partiel des activités durant le confinement de mars à mai 2020 affectant en particulier les transports d'élèves et d'agents.

Composition des charges générales : 116 millions d'euros



Les transports de biens et collectifs accusent une baisse de -12% à **45,4 M€**.

L'arrêt des transports scolaires durant 2 mois a abouti à diminuer le coût de -8,8% (soit une dépense de 42,2 M€ en volume). Les transporteurs scolaires, comme le prévoyaient les marchés publics les liant au Cd31, ainsi que les taxis pour les élèves et étudiants handicapés, ont néanmoins bénéficié d'indemnités partielles, à hauteur de 80%, pour couvrir l'arrêt d'activité, et la faible reprise au sortir du déconfinement le 11 mai 2020. Ainsi 5,3 M€ ont été versés aux bus scolaires, et 1,3 M€ aux taxis.

Le nombre d'élèves transportés à juin 2020 est de 74 713, (incluant les élèves et étudiants handicapés (1387)).

Le coût de chaque mode et bénéficiaires de transport en 2020 est le suivant :

Postes de transport	Mandaté 2020 en M€	% évol° /N-1
SATPS : services à titre principal scolaires	28,7	0,6%
Circuits spéciaux gérés par la RDT 31	0,5	-5,4%
Transport élèves et étudiants handicapés	8,3	-10,8%
Transport scolaire sur TISSEO	4,6	-28,8%
Divers transport scolaire	0,1	-53,4%
Transport des demandeurs d'emploi sur SNCF et TISSEO	0,9	-49,7%
TOTAL	43,105	-10,1%

Les frais de déplacement versés aux taxis et aux assistants familiaux pour les enfants de l'aide sociale sont aussi en baisse de -36,3% avec une dépense de 2,2 M€.

Les dépenses d'entretien, de réparations et de maintenance enregistrent une baisse de **-4,4%**, pour un volume de **16,2 M€** réparti comme suit :

- 7,6 M€ pour les routes,
- 2,8 M€ les collèges
- 5 M€ les autres bâtiments départementaux et infrastructures numériques.

Les achats de fournitures non stockées à 9,9 M€ progressent de +14%. L'eau et l'énergie représentent 2,3 M€, le petit équipement près de 2 M€, les livres et supports média 0,8 M€, les produits pharmaceutiques 3,8 M€ dont la quasi-totalité du coût relève des protections sanitaires anti COVID-19 (masques, désinfectants...).

Les locations mobilières et immobilières s'élèvent à 8,5 M€ (-15,4%), dont 1,6 M€ payé au titre des loyers sur immeubles.

Les locations mobilières ont représenté 6,9 M€, dont 6,6 M€ pour les routes (facturations du Parc Technique).

Les autres charges générales se répartissent entre :

- les contrats de prestations de service (5,2 M€) comprenant la téléassistance aux personnes âgées (2,4 M€),
- les frais de télécommunications et postaux (4,7 M€, -2,4%),
- les organismes de formation (2,5 M€, en recul de -27%),
- les honoraires et conseils (6,5 M€), dont 4,2 M€ au titre de la plateforme DDAEDOMIE de l'ANRAS pour l'évaluation des mineurs isolés,
- les relations publiques, et les annonces et publications (5,2 M€, stable),
- les frais de déplacement du personnel (1,6 M€, -32%),
- les assurances (0,7 M€).

Les fortes baisses constatées sur la formation et les déplacements résultent des mesures de confinement, imposant aux services une activité extérieure réduite.

Les frais de personnel représentent **294,4 M€** et évoluent de +3,9% (+11 M€).

Les rémunérations (hors charges sociales) ont financé pour 174,5 M€ les titulaires (+3%), 14,7 M€ les assistants familiaux (+2,6%), 16,6 M€ les non titulaires (+12,6%), et 0,6 M€ les emplois aidés.

Les charges sociales se sont quant à elles élevées à 75,1 M€ (+3,6%).

Les évènements qui ont impacté la masse salariale en 2020 sont :

- l'effet du Glissement Vieillesse Technicité dû aux avancements de grades et à la promotion interne,
- le versement d'une prime COVID aux assistants familiaux,
- la continuation du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) qui a induit une revalorisation des indices de rémunération des personnels administratifs et sociaux,
- le maintien du nombre de personnels saisonniers,
- la poursuite des recrutements pour clore la mise en œuvre de la territorialisation de l'action sociale,
- et de la gestion du marché d'insertion dont le montant est en constante évolution.

A noter que quelques facteurs ont contribué à réduire ou stabiliser les frais de personnel :

- très peu d'agents ont pu bénéficier de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat puisque le taux d'inflation prévu par décret était relativement bas : la rémunération de la plupart des agents est fixée à un taux d'inflation supérieur au taux du décret ;
- suite à la crise sanitaire, la dépense au titre des accidents de travail et des frais médicaux a diminué, ainsi que les heures supplémentaires, les astreintes et les permanences ;
- pas d'augmentation de la valeur du point.

La répartition de l'effectif départemental au 31/12/2020 est de 6 900 agents (contre 6 720 en 2019), dont 6 310 permanents (+56 agents titulaires, +29 stagiaires, et +118 agents non titulaires sur emplois permanents), 136 non permanents (-5 emplois non permanents, +3 apprenti, -10 contrats aidés), 446 assistants familiaux, et 8 agents mis à disposition.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) représente une dépense de **243,5 M€** (+4,3%), dont 227,4 M€ sont versés au titre des allocations (+7,2%). Cette évolution s'explique par une hausse continue du nombre des bénéficiaires au cours de l'année 2020.

Période	Nbre bénéficiaires	% évol°	Période	Nbre bénéficiaires	% évol°
janv-20	36417		juil-20	39451	1,33%
févr-20	36444	0,07%	août-20	39604	0,39%
mars-20	37147	1,93%	sept-20	39757	0,39%
avr-20	37925	2,09%	oct-20	40024	0,67%
mai-20	38489	1,49%	nov-20	40295	0,68%
juin-20	38932	1,15%	déc-20	39965	-0,82%
Evolution annuelle :				9,74%	

Sur les allocations, les effets de la crise se constatent à partir des paiements du mois de mai/juin 2020, passant de 17,5 M€ pour se stabiliser à près de 20 M€ mensuels sur les 7 derniers mois.

Cette évolution peut s'expliquer par les mesures de prorogation des droits jusqu'au 12 septembre 2020 suite à la décision gouvernementale, et des premiers effets des suppressions d'emplois.

Le versement aux **organismes de formation** pour l'accompagnement des allocataires du RSA s'élève à **3,4 M€**, en baisse de -15,6%.

Les **frais de transports des allocataires RSA** représentent **3,7 M€**, soit -33,7%.

Les rémunérations et charges des agents affectés au secteur RSA s'élèvent à **4,7 M€** (-14,3%), et **les subventions à 3,7 M€** (+2,8%).

Les postes en recul ont subi la même incidence due à la crise sanitaire.

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est mandatée pour **126 M€** (+0,6%).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 31647 à fin décembre 2020, soit une évolution de +3,6%.

Les bénéficiaires de l'APA à domicile représentent 72%, contre 28% pour l'APA en établissements.

Pour l'APA à domicile (22906 personnes), 63,3% des personnes âgées relèvent du GIR4 (plus faible dépendance), 19,4% GIR 3, et 15% du GIR 2.

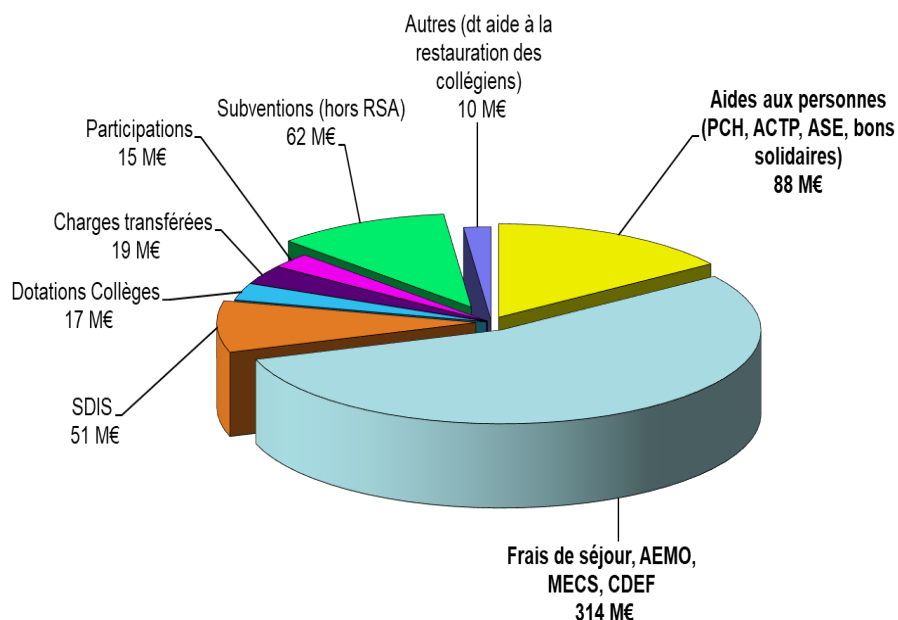
Les montants moyens alloués sur les 4 GIR sont de 341€, dont 215€ sur le GIR 4, 415€ sur le GIR 3, 658€ sur le GIR 2, et 900€ sur le GIR1.

Pour l'APA en établissement (8741 personnes), 44,5% relèvent du GIR 2, 30,4% du GIR 4, 19,5% du GIR 3, et 5,6% du GIR 1 (plus forte dépendance).

Suite à la réforme de la tarification issue de la loi ASV du 28/12/2015, l'APA en établissements est désormais majoritairement payée sous forme de dotations mensuelles, ces paiements ne relèvent donc plus ni d'un GIR ni d'un individu.

Les autres charges d'activité représentent **575,4 M€** (+10,8%) pour les postes suivants :

Composition des "Autres charges d'activité" : 575 millions d'Euros



- **Les aides à la personne** (hors APA et RSA) s'élèvent à **88 M€** (+18,4%) dont :

- La PCH : 67,3 M€ (+8,6%) poursuit sa progression.

Le nombre des bénéficiaires est de 8385 en décembre 2020 (dont 7286 adultes et 786 enfants), contre 8015 en 2019. Sa progression est due au nombre toujours croissant des personnes aidées, mais surtout à l'augmentation des heures attribuées au sein des plans de compensation.

- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : 6,1 M€, en baisse de -4,5%, conséquence de la bascule vers le dispositif PCH. 805 bénéficiaires sont recensés en décembre 2020, contre 887 à fin 2019.

- Les allocations de l'Aide sociale à l'enfance : 2,2 M€ (-5,5%). Le nombre de familles aidées en 2020 est de 4.416 (jeunes majeurs inclus), contre 5.787 en 2019, et un montant moyen alloué par famille de 354€, contre 374€ en 2019. La baisse de -24% des familles aidées s'explique par le déploiement des bons solidaires dès le printemps 2020.

- Les secours d'urgence sont passés de 200 K€ en 2019 à 8,2 M€ en 2020. Cette augmentation traduit la politique volontariste d'aide à la population mise en œuvre par le Département, avec l'attribution de bons solidaires couvrant les besoins alimentaires et d'hygiène pour les personnes et familles en difficulté du fait de la pandémie. Ils ont représenté une dépense de 5,3 M€ (soit 29400 chèques attribués). Depuis début septembre, les bons solidaires sont devenus la seule subsistance apportée par la collectivité. Ils sont venus remplacer les secours d'urgence de la DCDS et ceux versés au titre des allocations mensuelles de la DEF.

A ces secours, se sont ajoutées les aides aux familles de collégiens, financées par le même dispositif des bons, pour compenser la fermeture de la restauration scolaire. Le coût représente 1,9 M€ sur les 8,2 M€, et vient en compensation de la baisse constatée sur le poste « autres charges de gestion courante » (ci-dessous). La régie des secours d'urgence a, quant à elle, financé 242 K€ d'aides (contre 53 K€ en 2019).

- Un fonds exceptionnel de prévention contre la précarité a apporté une aide unique entre 500 et 1.500€ aux personnes haut-garonnaises travaillant ou ayant travaillé dans le département, et ayant subi une perte totale des revenus professionnels, une diminution des ressources ou des difficultés à subvenir aux besoins du foyer en lien avec le contexte de crise sanitaire. Ce fonds est intervenu pour un coût total de 513 K€.

Les frais de séjour représentent **314 M€** (+10,5%), dont :

- 34 M€ pour les personnes âgées, stable,
- 121,4 M€ pour les personnes handicapées, +6,2%, croissance résultant en grande partie des rattachements plus importants effectués en 2020 (22,3 M€), qu'en 2019 (13,4M€).

- 158,4 M€ pour les structures d'accueil de l'enfance (+16,3%). Les principaux coûts d'hébergement et la répartition des enfants placés en 2020 s'établissent ainsi :

- * Maisons d'enfants à caractère social (MECS 31 et hors 31) : 79,7 M€ (+12,8%) pour 1.582 enfants accueillis ;

- * Centres maternels (31 et hors 31) : 23,5 M€ (+3,6%), 447 enfants ;

- dont Centre Départemental de l'Enfance et Famille (CDEF) : 18 M€ (+9%), 605 enfants ;

- * Placement familial et tiers dignes de confiance : 15,3 M€ (-1,4%), 271 et 370 enfants ;

- * Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : 11,2 M€ (+57,4%), 2 960 enfants ;

- * Lieux de vie : 8,5 M€ (+10,8%), 253 enfants ;

- * Résidences hébergements jeunes : 5,7 M€ (+9,7%), 200 enfants ;

- * Placement à domicile : 6 M€ (+42,4%), 806 enfants.

Le nombre de majeurs et mineurs isolés pris en charge par le service SAMI au 31/12/2020 est égal à 1186 (dont 710 jeunes majeurs), pour un coût de prise en charge en établissements de 58,2 M€.

L'accueil et la mise à l'abri des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans a continué à connaître une très forte progression, notamment en raison de la crise Covid-19. Le

Département a contracté un marché avec le CCAS de Toulouse, permettant fin 2020 l'hébergement en structures hôtelières de près de 300 familles pour un coût moyen mensuel d'environ 650 K€.

A titre informatif, 998 bénéficiaires ont été accueillis chez un assistant familial du Cd31.

S'inscrivant dans le cadre de la lutte sanitaire, un service d'accueil d'urgence « Solidarité31 » a été ouvert à titre temporaire, géré par l'ANRAS, il a été financé à hauteur de 4 M€.

Pour compenser l'élévation des dépenses scolaires des assistants familiaux durant le confinement, la collectivité a attribué un forfait pédagogique de 50€ par enfant, pour une dépense globale de près de 100.000€.

- **Les contributions obligatoires** : **86,8 M€** (+1,8%) dont :

* 51 M€ au titre de la subvention pour le Service Départemental Incendie et Secours, en hausse de 2%,

* 16,9 M€ (+1,3%) pour les dotations aux collèges,

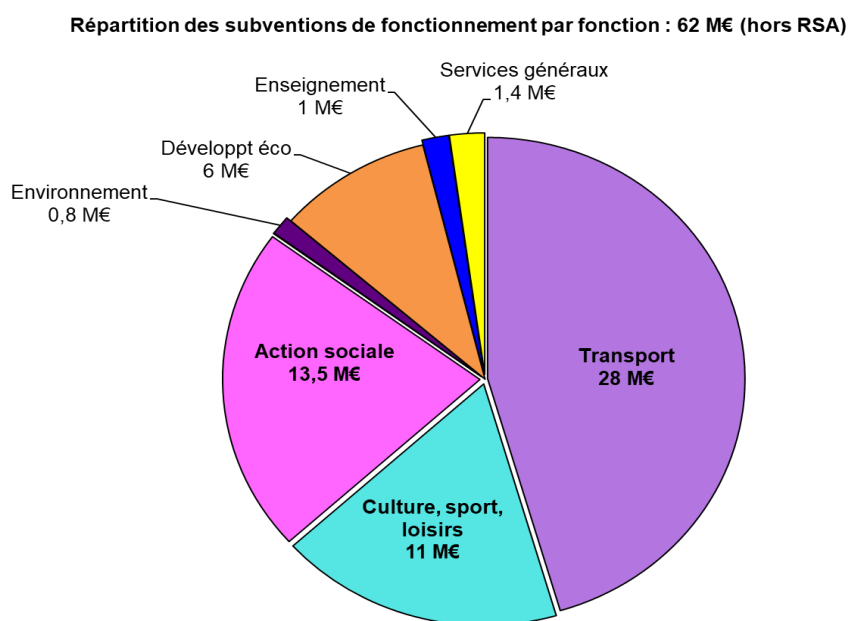
* 18,8 M€ versés à Toulouse Métropole, au titre des charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 (Voirie, FAJ, FSL, prévention), inchangé.

- **Les participations**, versées aux structures dont le Département est membre, à **14,7 M€** sont en hausse de 27%.

Le Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne, créé en 2018, a bénéficié d'un versement de 5M€ en 2020, dont 3 M€ de contributions exceptionnelles pour pallier le manque d'enneigement de la saison d'hiver 2019/2020, et l'arrêt de toute activité durant le confinement.

Les autres participations ont bénéficié pour 4,8 M€ au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31), 1,6 M€ au Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique, 0,7 M€ au Syndicat Mixte pour le développement promotionnel du site de Valcabrière (Saint Bertrand de Comminges).

- **Les subventions** (hors RSA) : **62,1 M€** (+16,7%) sont attribuées selon les domaines suivants :



45% des subventions versées sont destinés au financement des budgets annexes.

Détail des financements :

Transports : 28,2 M€, (+21% l'an), hausse due à la participation au déficit du budget annexe de l'Interurbain de 27,4 M€ (+5 M€) permettant de couvrir la dotation du budget annexe à la Régie Départementale des Transports (RDT31) de 6,8 M€ en vue de l'acquisition d'un terrain, la construction d'un dépôt d'autocars et l'acquisition de 4 bus.

La subvention à RDT31 pour la gare routière est inchangée à 851 K€.

Action sociale : 13,5 M€ (+9%), dont 3,2 M€ attribués au profit des Services d'aide à domicile (SAAD) dans le cadre de la prime exceptionnelle COVID-19 financée à parité entre la CNSA et le Département et reversée en totalité aux salariés éligibles. Plus traditionnellement, ont été subventionnés la Mission Locale Haute-Garonne (1,2 M€), le CCAS de Toulouse (3,5 M€), les actions de prévention en faveur des personnes âgées au titre de la Conférence des Financeurs (1,9 M€), la Ligue de l'Enseignement 31, le programme départemental d'insertion (PDI), les opérations VVV (Ville Vie Vacances), ...

Culture, sports et loisirs : 11 M€ (+35,3%), dont 6 M€ aux actions culturelles incluant les 854K€ au titre du fonds exceptionnel COVID, 1,2 M€ pour le financement des écoles de musique publiques et privées, 3,7 M€ pour les associations de théâtre, musique, danse, cinémathèque (...). Les manifestations et clubs sportifs ont bénéficié de 2 M€, et les animations socio-éducatives et activités de loisir en faveur de la jeunesse de 3,1 M€.

Développement économique : 6 M€ (+4,9%), dont 0,5 M€ pour l'équilibre de l'activité vétérinaire du budget annexe du Laboratoire EVA, 0,2 M€ pour le budget annexe de la Pépinière Théogone (clôturé au 31/12/2020), 4,4 M€ pour le tourisme, et 1,2 M€ pour l'agriculture.

- **Les autres charges de gestion courante à 6,7 M€** se réduisent de -8,4%. Les aides à la demi-pension des collégiens diminuent de -16,2% à 5 M€ (-1 M€ en volume), mais sont compensées par le versement de bons solidaires indiqué ci-dessus (cf. § secours d'urgence supra). Ce poste intègre les participations à l'équilibre des budgets annexes pour le Parc Technique de 1,3 M€ (dont 0,8 M€ pour couverture du temps de travail), et 0,3 M€ pour le budget Restauration de la collectivité.

Les reversements de produits fiscaux se sont élevés à **52,1 M€** (+32,7%).

L'augmentation est due en partie à la reprise financière opérée par l'Etat dans le cadre du Pacte de contractualisation avec les grandes collectivités territoriales (cf. la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022).

Le Département n'a pas souhaité contractualiser avec l'Etat. La reprise au titre de 2019 s'est élevée à 17 M€, et représente la différence entre le montant des dépenses réelles de fonctionnement exécutées en 2019 et le niveau maximum annuel autorisé de ces mêmes dépenses (selon le taux de progression fixé par l'Etat, et prise en compte de dépenses hors périmètre). En 2020, 13,1 M€ ont été mandatés.

Le reversement en faveur du Fonds de péréquation des droits de mutation (DMTO) a représenté une dépense de 35,1 M€, soit +16,8%, compte tenu d'une forte évolution des recettes DMTO entre 2018 et 2019 de +40 M€. Cette situation permet un prélèvement sur stock plus important mais également un fort prélèvement sur flux.

La contribution au *Fonds National de Péréquation de la CVAE* à 2,5 M€ progresse de +53,5%, en lien avec l'évolution positive de la CVAE entre 2018 et 2019. Le prélèvement sur flux qui n'avait pu être activé en 2019, a eu lieu en 2020.

Le reversement de la taxe d'aménagement au *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)* est égal à 1,4 M€, en baisse de -47% l'an en raison d'un montant important d'indus de taxe d'aménagement, reversé en 2019 pour 1,7 M€ et concernant la période 2014-2018.

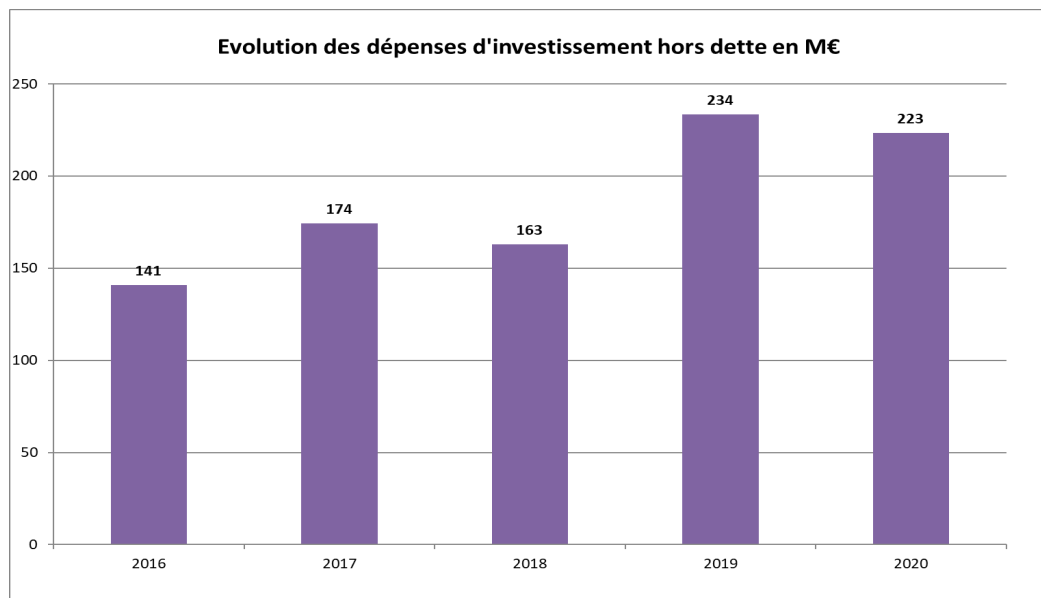
La charge financière poursuit sa décrue à **8 M€** (-14%), en lien avec la diminution du stock de dette. Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 7,7 M€, en recul de -13,8 %. Ils représentent désormais 0,5% des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles se chiffrent à **1,3 M€**, et sont stables. Elles recouvrent les titres annulés (780 K€), les intérêts moratoires (70 K€), des exonérations de pénalités (20 K€) et indemnisations au titre des spectacles annulés (60 K€), des indemnités pour déplacement de réseaux (300 K€).

Les dotations aux provisions sont mandatées pour **0,6 M€** (-56,5%), et comprennent la couverture des admissions en non-valeur, des créances incertaines et créances douteuses, dont les impayés sur prêts et de loyers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), ainsi qu'une provision pour risques sur contentieux.

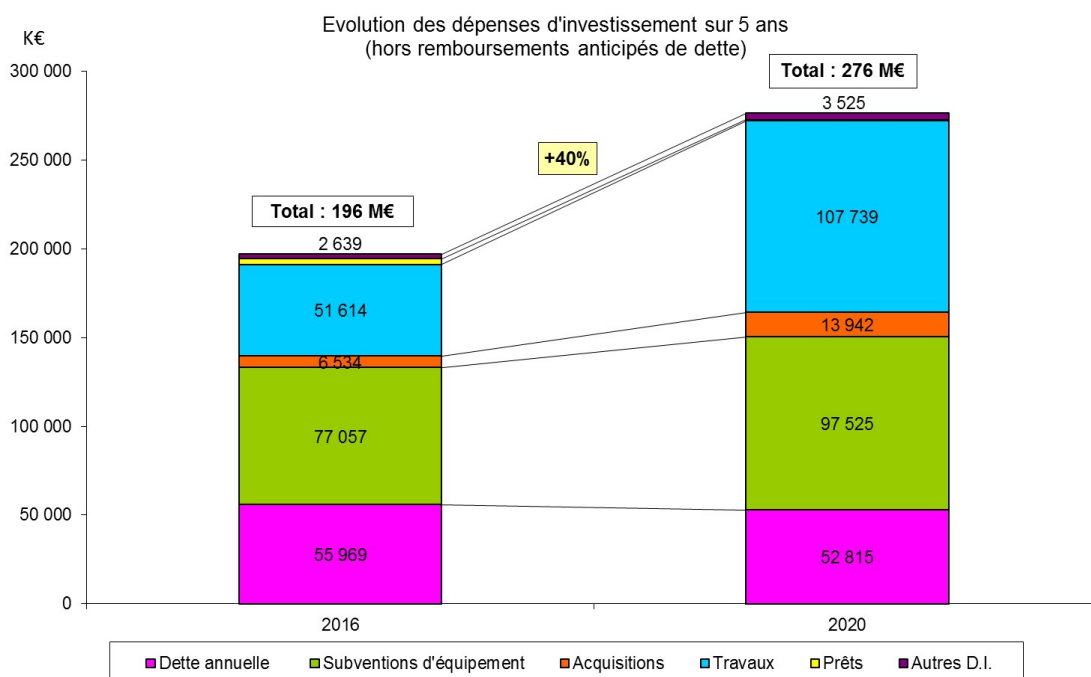
B - L'investissement et ses ressources :

Hors dette, les dépenses d'investissement s'élèvent à **223,5 M€**, soit une baisse limitée à -4,3% l'an, après une année 2019 en forte hausse, et une année 2020 perturbée tant pour les services que pour les entreprises.

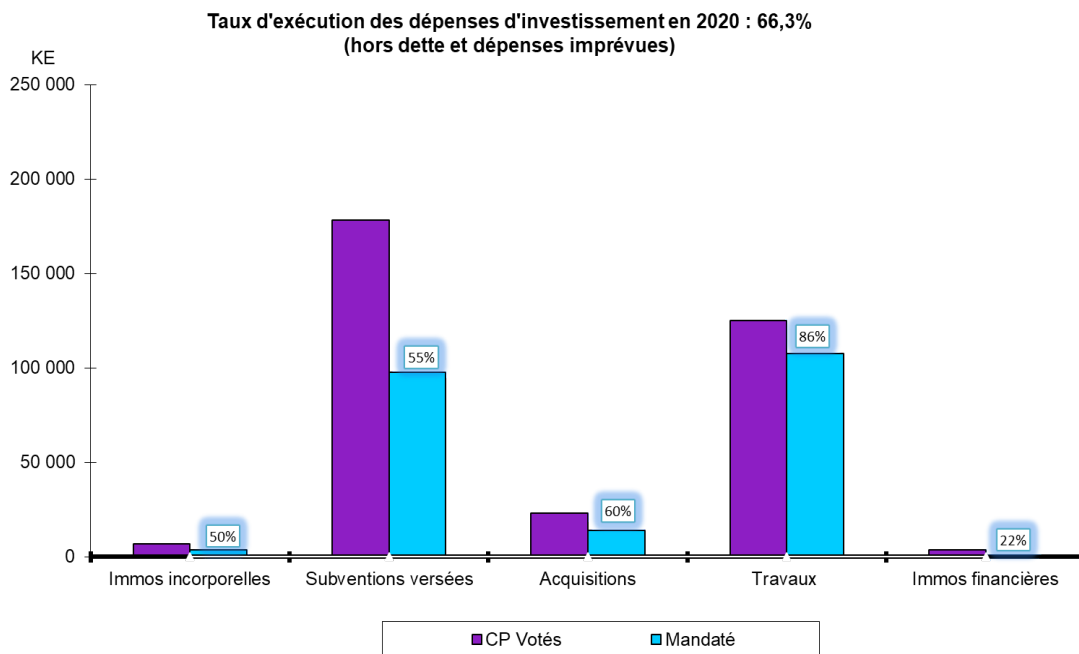


Les travaux directs enregistrent une hausse d'exécution supérieure à 2019 à +20,5%. Les autres postes sont en diminution : achats (-38,5%), subventions versées (-14,5%), ainsi que la dette (-17,6%).

Sur la rétrospective 2016/2020, l'évolution des mandatements par postes est la suivante :

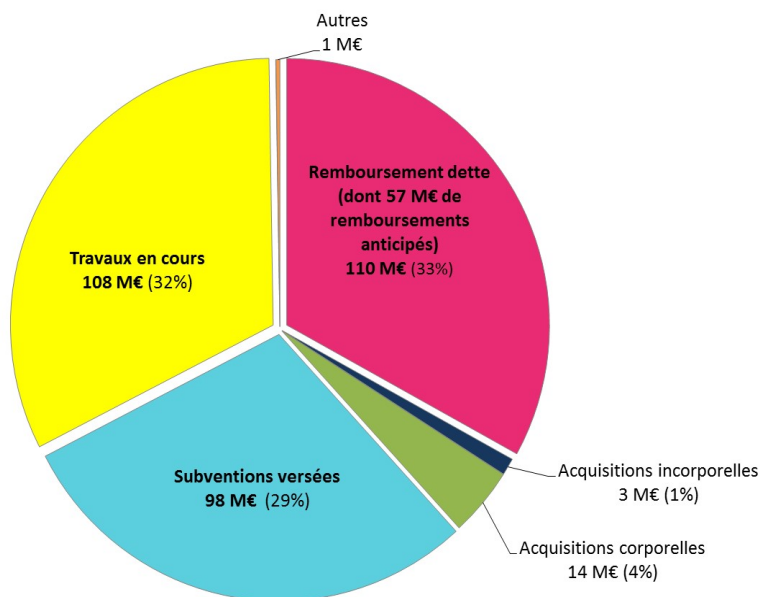


Le taux de consommation des crédits budgétaires, à l'identique du fonctionnement, perd seulement 1 point en 2020 à 66,3%, comparé à 2019.



Les dépenses d'investissement 2020 se répartissent comme suit :

Composition des dépenses d'investissement 2020 : 334 M€



Les équipements bruts s'élèvent à **125,2 M€**, soit une hausse de +6,4%.

Ces dépenses regroupent les achats de logiciels (3,4 M€), et les acquisitions de terrains pour 1,8 M€ (poste en très forte baisse (-83,2%) compte tenu de l'acquisition du collège Badiou/ Saint Simon en 2019 pour 9,5 M€).

Les constructions ont été financées pour 1,6 M€ (-70%), dont 1 M€ pour l'acquisition de la MDS de Revel.

Les biens matériels représentent 10 M€ (+22,7%), destinés à l'équipement informatique et mobilier des collèges (4,1 M€) et des services administratifs (3,3 M€).

Les travaux directs dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 107,7 M€ (+20,5%), dont :

- **les travaux sur bâtiments** : 48,1 M€ (+19,6%), qui se répartissent pour :

- ▶ 36,5 M€ pour les collèges ;
- ▶ 6,6 M€ pour les bâtiments culturels dont 5,1 M€ pour le bâtiment de conservation des Archives, et 0,6 M€ pour l'extension du Musée de la Résistance ;
- ▶ 1,2 M€ pour les bâtiments administratifs ;
- ▶ 1 M€ pour les bâtiments sociaux ;
- ▶ 2,2 M€ pour les autres bâtiments (construction du centre d'exploitation de Maureville).

Les travaux neufs ont été réalisés pour 37,2 M€, dont près de 30 M€ pour les collèges et les opérations principales suivantes :

- La reconstruction du collège de l'Isle en Dodon : 5,3 M€
- La restructuration du collège de Pibrac : 0,9 M€ (livré en 2020)
- Les constructions du collège d'Escalquens : 7,4 M€ (livré en janvier 2021)
- du collège à Cintegabelle : 6,2 M€
- du collège à Beauzelle : 6,8 M€
- du collège à Toulouse Saint-Simon : 6,8 M€.
- L'extension du collège de Noé : 0,9 M€ (livré en 2020).

Le patrimoine bâti (grosses réparations) représente 20,6 M€.

Les collèges ont bénéficié de 12,4 M€, dont 66 collèges pour un montant supérieur à 100.000€.

Parmi les opérations les plus significatives, figurent la réfection des façades du collège Jacques Prévert à Saint-Orens, le remplacement du SSI et des travaux de chaufferie au collège Clémence Isaure, des travaux de chauffage au collège Robert Roger à Rieumes, la réfection du plateau sportif au collège Jean Gay à Verfeil, la réfection du plateau sportif au collège C. Cornac à Gratentour, le remplacement du SSI au collège F. Verdier à Leguevin.

Par ailleurs, 3,8 M€ de travaux d'embellissement ont été effectués dans les collèges, 1,22M€ ont été consacrés à la fourniture et l'installation de matériel de cuisine, 0,6 M€ de travaux dédiés aux installations de chauffage, 0,44 M€ à l'accessibilité, et 0,36 M€ à la sécurisation.

Le CDEF a bénéficié quant à lui de travaux de réfection du réseau gaz et d'installation d'un groupe électrogène pour 0,4 M€.

- **les travaux sur voirie** : 33,5 M€ de travaux (-2,4%), qui ont permis de réaliser diverses opérations :

▶ *Pour le plan pluriannuel d'investissement des routes départementales* : RD46 Luchon Pont de Ravi (2,7 M€), RD79 Escalquens suppression PN 196 (1,9 M€), RD37 Déviation Saint Lys sections 4 et 6 (2,2 M€).

▶ *Pour la modernisation du réseau sur RD* : aménagements d'aires de covoiturage-tranche 2 (0,5 M€), RD622 Villefranche de Lauragais carrefour (0,3 M€), RD14 Cepet giratoire (0,4M€), RD 2 Toutens carrefour (0,3 M€).

► **Pour les travaux sur Ouvrages d'Art** : RD47 Fronton reconstruction du Pont/Ruisseau de verdure (0,4 M€), RD825 Chaum renforcement d'ouvrage d'art (0,4 M€), RD71 Mirepoix sur Tarn études pour reconstruction du pont (0,4 M€).

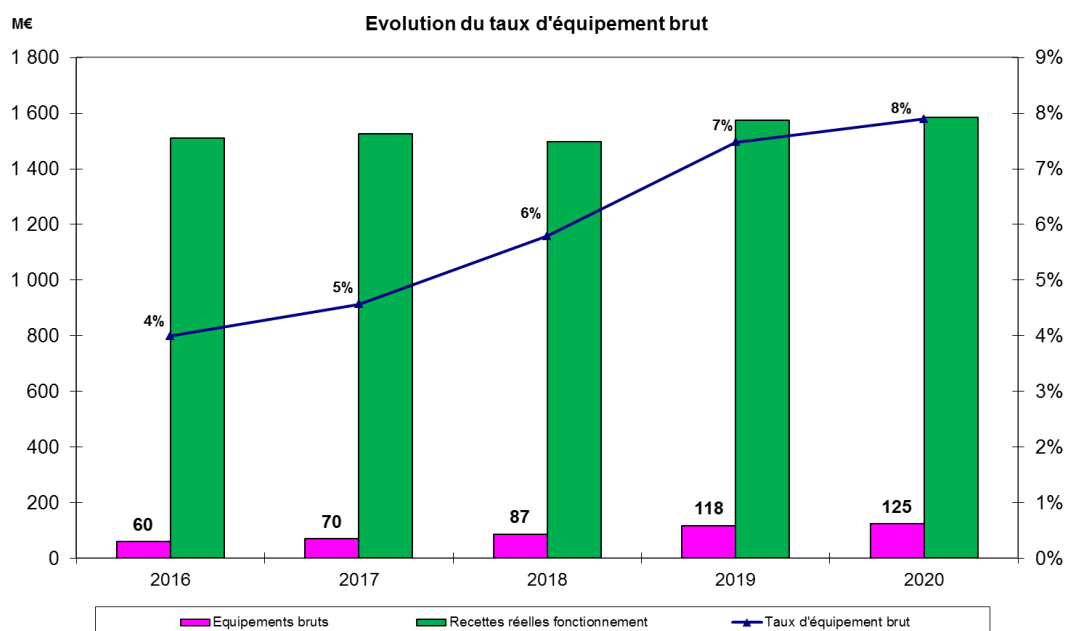
► **Pour les pistes cyclables départementales** : Itinéraire Transgarona liaison avec l'Espagne (1,4 M€), parcours de Touille au département de l'Ariège (1,2 M€).

► **Pour les chaussées**, 179 sections de routes départementales ont bénéficié d'une réfection de couche de surface pour un montant total de 13,6 M€ ; 42 sections de routes départementales en agglomération ont été refaites, accompagnées de projets communaux d'aménagement des dépendances du domaine public départemental, pour un montant total de travaux de chaussée de 3 M€.

- **les avances** sur marchés d'investissement : 14,3 M€ ont été versés aux entreprises pour faciliter leur trésorerie, soit une augmentation de +125% comparé à 2019. Dans le contexte économique très difficile provoqué par la pandémie, des avances ont été attribuées à hauteur de 60% des montants contractuels.

Près de 5 M€ ont été versés pour les routes, et 9,3 M€ pour les bâtiments.

Le taux d'équipement brut² s'élève en 2020 à 8%, soit le double de l'année 2016.



Les subventions d'équipement versées s'élèvent à **97,5 M€**, en baisse annuelle de -14,5%.

Les subventions ont été attribuées pour 83,3 M€ aux personnes publiques, et pour 13,7 M€ aux personnes privées (85% / 15%).

Sur le secteur public, l'Etat et les EPN ont bénéficié de 3,7 M€ pour des programmes cofinancés avec l'Etat et la Région au profit des routes nationales haut-garonnaises concernant la poursuite de la déviation de Saint-Béat au-delà du tunnel (0,3 M€), des aménagements routiers pour l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (1,1 M€), la fin de la mise à 2X3 voies de la rocade toulousaine sur la section Lespinet-Rangueil (1,6 M€).

Un versement pour solde de 0,42 M€ a été réalisé au profit de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse pour le financement des locaux de Toulouse School of Economics, de

² Taux d'équipement brut : montant des équipements bruts (c. 20,21,23, 45) divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

0,24 M€ pour la Cité Internationale des Chercheurs, ainsi que 0,2 M€ à la DREAL au titre des études prospectives multimodales pour l'amélioration de l'aire urbaine toulousaine.

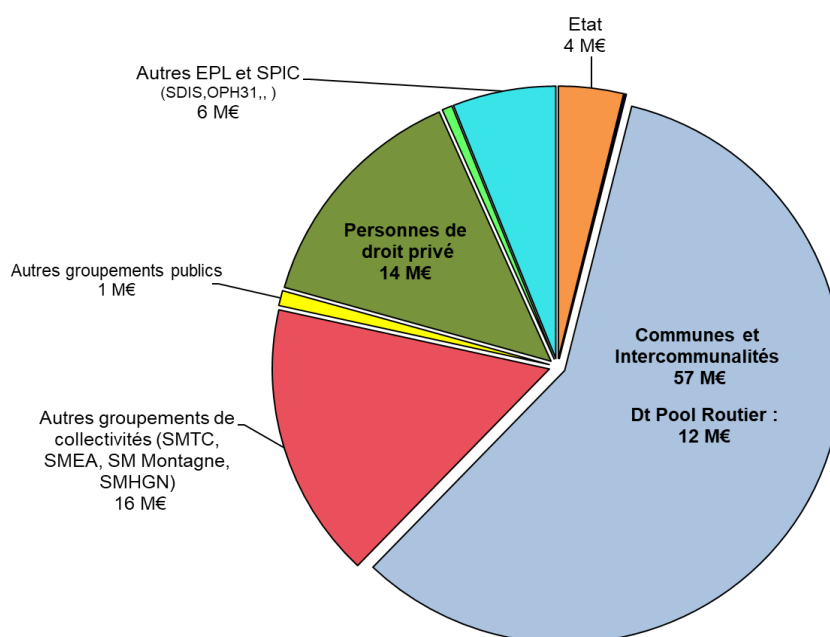
Les communes et intercommunalités ont été subventionnées à 56,8 M€ (-25,3%), notamment au titre :

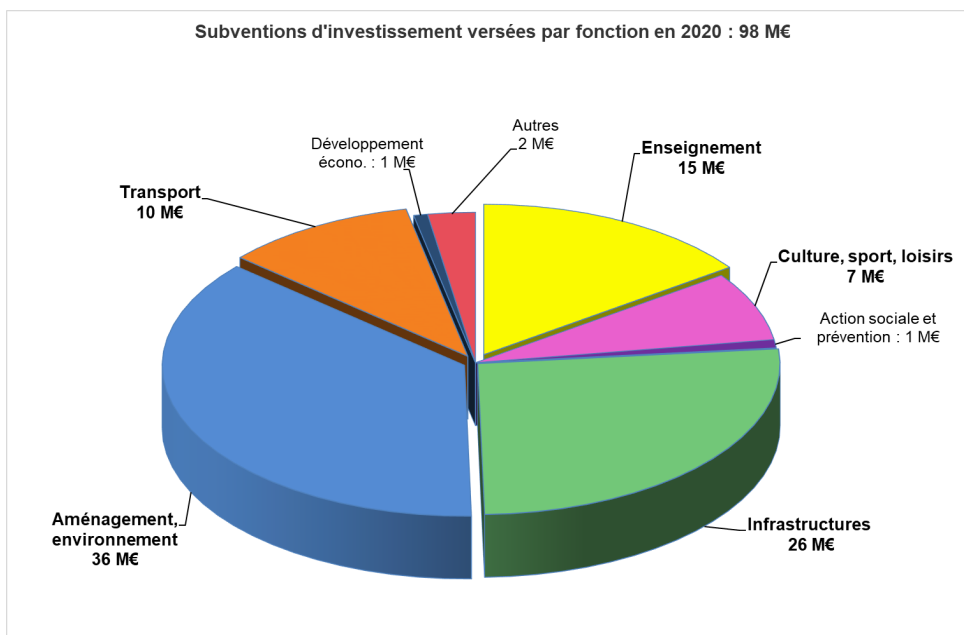
- des contrats de territoire (écoles primaires, crèches, sport, culture..) pour 28,5 M€ (-7,9% l'an) qui se décomposent en 18 M€ pour le rural, 6,7 M€ pour la Métropole et 3,7 M€ pour l'accord Ville de Toulouse ;
- des routes pour 16,8 M€, dont 11,7 M€ concernent le Pool routier (+21,6%), 0,9 M€ pour la déviation d'Ondes, le reste relevant des aides classiques pour aménagement des trottoirs sur RD, sur voirie communale, réparation de dégâts d'intempéries sur voirie communale, enfouissement de réseaux de télécommunication (...);
- du financement de l'aménagement du nouveau Parc des Expositions et Centre de conventions de Toulouse Métropole (MEETT) pour 7,5 M€ (4^{ème} acompte).

Les autres structures publiques bénéficiaires sont SMTC TISSEO (9,8 M€) pour le financement du programme « LINEO dans son ensemble », la Ligne TAE (Toulouse Aerospace Express) et la connexion entre les lignes B/TAE/INPT, ainsi que le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique (2 M€), le SMEA31 (1,9 M€), le SDIS (2 M€), les organismes de logement social (Toulouse Métropole Habitat, OPH31, Cité Jardins pour 1 M€).

En ce qui concerne **les subventions au secteur privé**, le total mandaté de 13,7 M€ (+9%) a concerné pour 10,9 M€ le secteur de l'habitat et du logement social, pour 1,2 M€ le sport (réfection de la pelouse synthétique du stade E. Wallon, et ses tranches 2 et 3 de mise en conformité pour les Amis du Stade toulousain, acquisition de vélos pour le Guidon Sprinter Club de Blagnac, et pour le Comité départemental du cyclisme, renouvellement partiel du parc LED du TOAC Tuc Volley ...), et pour 0,7 M€ la culture (construction de 3 salles à l'UTOPIA, acquisition de l'ensemble immobilier «Le Peyral » à Cintegabelle dans le cadre de la reprise du Tracteur...).

Répartition par organismes des subventions d'équipement en 2020 : 98 M€

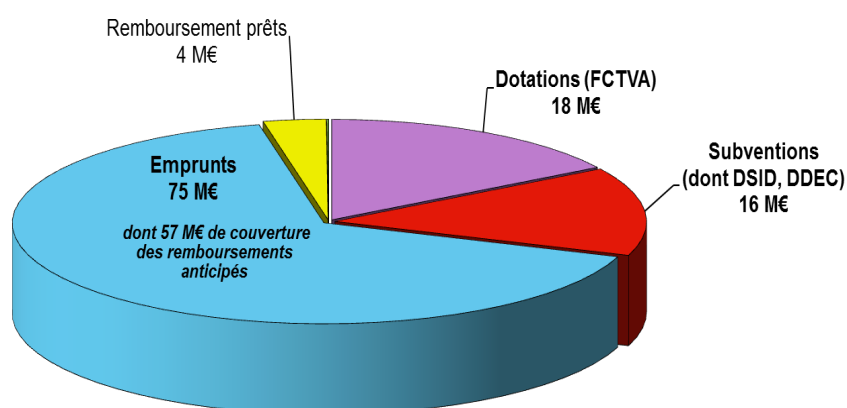




Le remboursement de la dette s'est élevé à **52,8 M€** (-7%) au titre de l'amortissement annuel, et à 57,3 M€ de remboursements anticipés d'emprunts effectués (dont 54,8 M€ sur CA-CIB et 2,5 M€ sur CDC), comme chaque année et de manière temporaire, pour réduire le niveau de la trésorerie et assurer une gestion active de la dette.

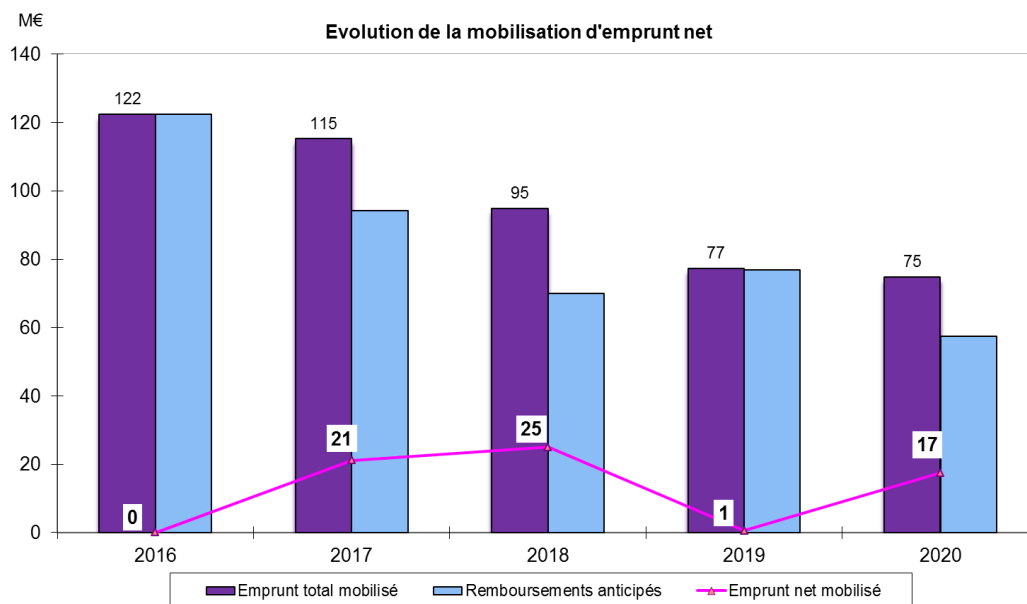
En matière de recettes d'investissement :

**Composition des recettes d'investissement 2020 : 113 M€
(hors affectation)**



L'emprunt net (hors remboursements anticipés) sur l'exercice s'élève à **17 M€**, contre 0,5M€ en 2019.

En tenant compte de la couverture des remboursements anticipés, la recette totale d'emprunt s'exécute à 75 M€.

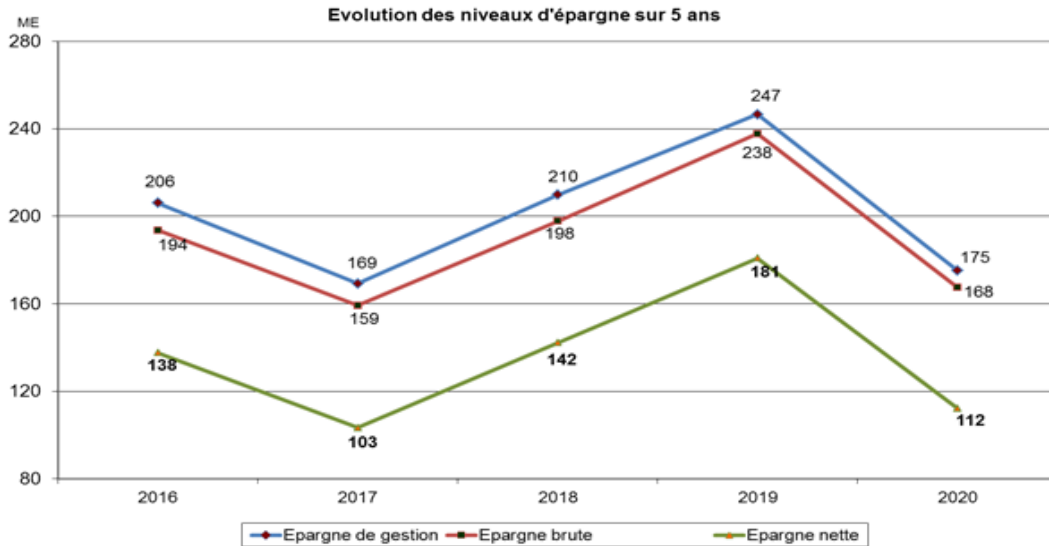


Les recettes propres d'investissement (RPI), à **38,2 M€** progressent de 1 M€ l'an. Elles se composent du FCTVA (18,4 M€), de la DDEC (4,8 M€), des aides à la pierre (8,1M€), et de diverses subventions dont le produit des amendes radars (1 M€).

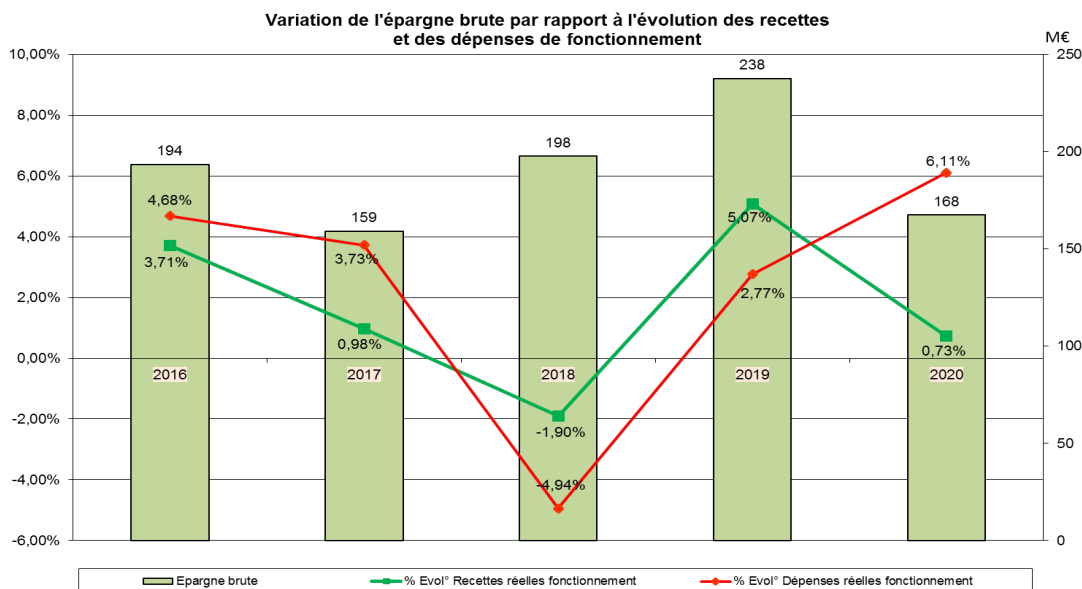
Les remboursements de prêts s'élèvent à **3,7 M€** (-18,5%), dont 1,8 M€ ont été effectués par les collectivités, 0,8 M€ par Toulouse Métropole au titre du transfert de compétences, 0,6M€ pour les prêts d'honneur, et 0,2 M€ par les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement.

IV- LES INDICATEURS FINANCIERS COMPARES

L'évolution des niveaux d'épargne sur 5 ans se retrace ainsi (y compris dotations et reprises sur provisions) :



L'épargne brute³ s'élève en 2020 à **168 M€**, en forte baisse de -70 M€ par rapport à 2019 due au niveau de progression élevé des dépenses de fonctionnement sur l'exercice à +6,1%, et à la quasi-stagnation des recettes.



³ Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

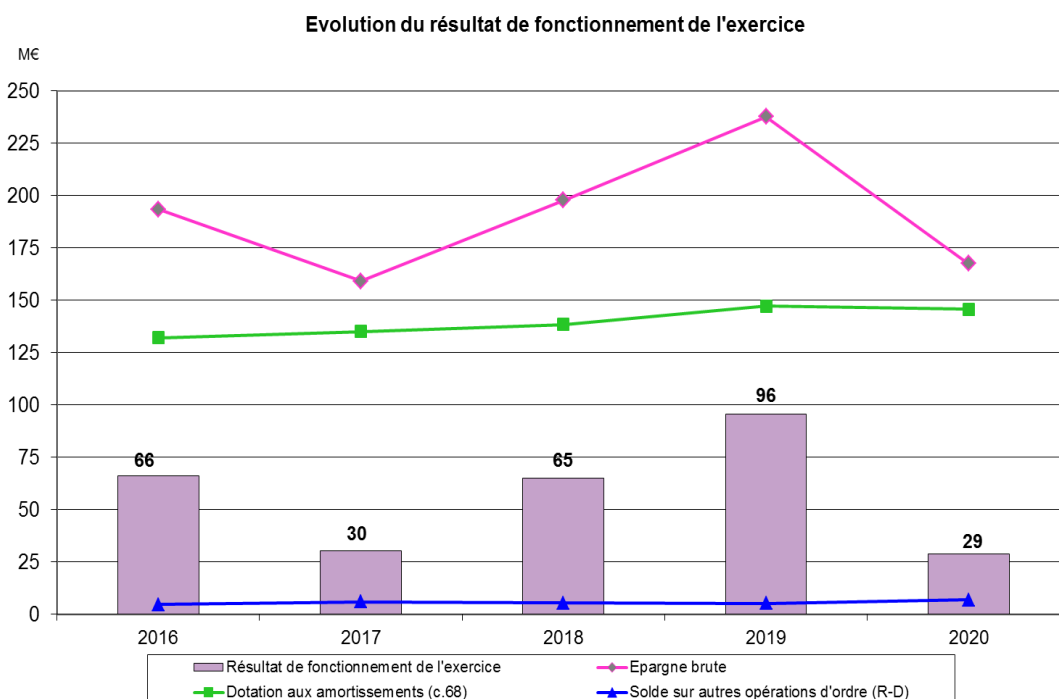
Epargne nette : épargne brute hors provision et reprise moins remboursement du capital annuel de la dette

On constate que l'effet de ciseaux se reproduit largement en 2020, après deux années de solde sur recettes positif.

Le niveau de l'épargne brute en 2020 assure néanmoins la couverture règlementaire de la dotation aux amortissements (146 M€), et permet de dégager un **résultat de fonctionnement** sur l'exercice de **29 M€**, contre 96 M€ en 2019 (-70%).

L'épargne brute par habitant en Haute-Garonne est de 121€.

La moyenne des autres départements est de 144€ (hors Paris et DOM – 2019)⁴.



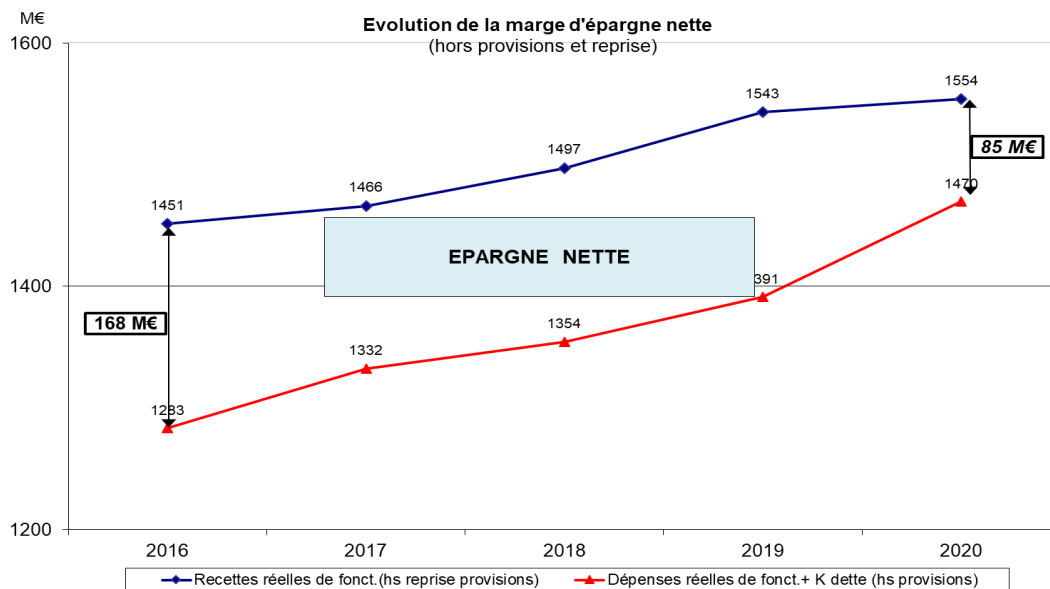
L'épargne nette⁵ se réduit parallèlement pour s'établir à **115 M€** (-37% l'an), y compris reprise sur provision, et à 85 M€ hors reprise.

Le ratio par habitant est de 83€, contre 91€ en moyenne nationale (hors Paris et DOM – 2019), et à 61€ hors reprise.

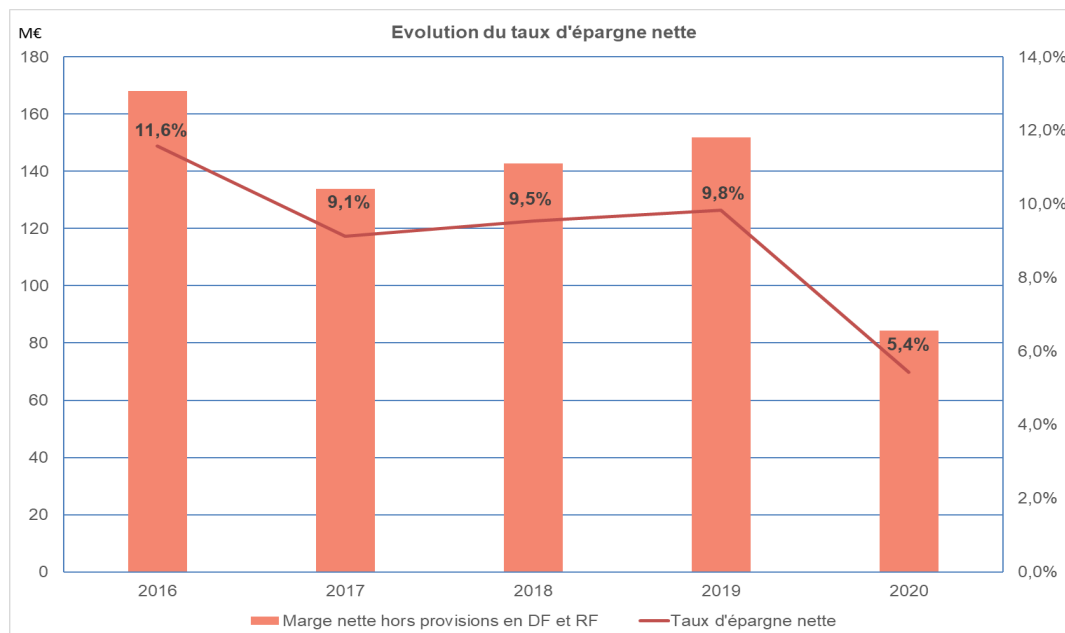
Cette mesure d'épargne fixe le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses équipements.

⁴ Source : Les finances départementales en 2017 (DGFIP et INSEE).

⁵ Epargne nette : épargne brute hors provision et reprise moins remboursement du capital annuel de la dette.



En 2020, le taux d'épargne⁶ nette s'affiche (hors reprise provision) à 5,4%, contre 11,6% en 2019.



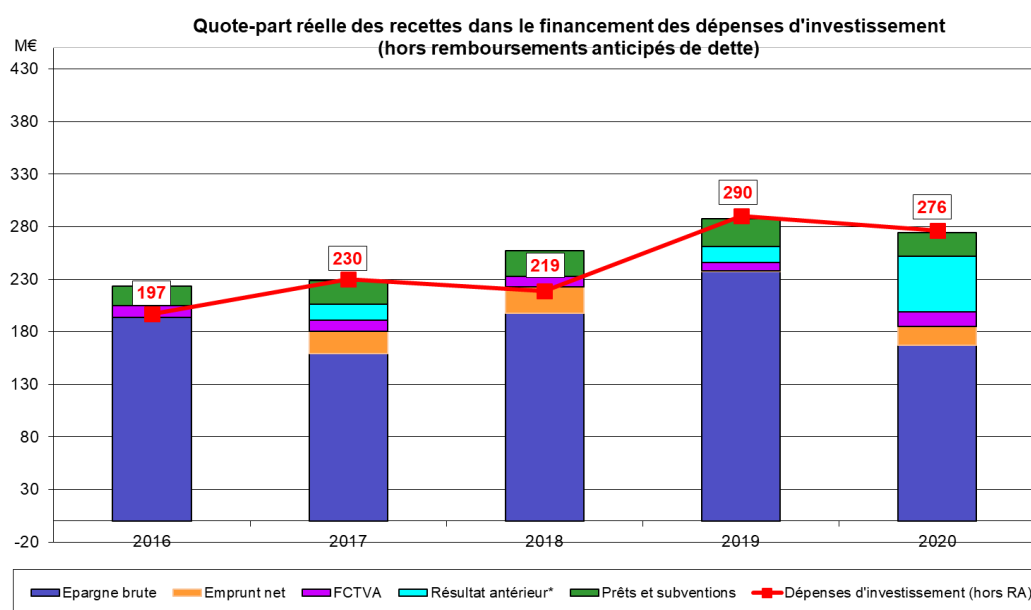
⁶ Taux d'épargne nette : épargne nette divisée par les recettes réelles de fonctionnement.

La capacité d'investissement :

M€	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute dont provision et reprise (A)	194	159	198	238	168
Capital de la dette annuelle (k)	56	56	56	57	53
Epargne nette (A-k) (B)	138	103	142	181	115
Solde sur constitution et reprise provisions (C)	-31	-31	-1	29	30
Dépenses réelles d'investissement totales	319	324	288	367	334
<i>dont remboursements anticipés d'emprunts</i>	122	94	70	77	57
Dépenses réelles d'investissement hors dette	141	174	163	234	223
Recettes réelles d'investissement hs affectat° (D)	157	150	131	115	113
<i>dont emprunts (E)</i>	122	115	95	77	75
Capacité d'investissement (B+D-E)	172	138	178	218	153
<i>% évol°</i>		-19,80%	29,14%	22,23%	-31,01%
Capacité d'investissement hs solde provision (B-C+D-E)	204	169	179	190	123

La capacité de financement des investissements (hors emprunts) s'élève à 153 M€, permettant de couvrir 68% des investissements réalisés en 2020 (avec reprise provision).

Les dépenses d'investissement hors remboursement anticipé de dette sur la période ont été financées ainsi :



En 2020 l'épargne brute a financé 61% des dépenses d'investissement hors RA de dette, soit 20 points de moins comparé à 2019, et à la moyenne des cinq dernières années.

Les recettes propres d'investissement ont apporté près de 14%, et l'emprunt net 6%. Le solde de financement, représentant 19%, a été constitué par ponction sur les résultats antérieurs à hauteur de 53 M€, (égal à la variation négative du fonds de roulement sur l'exercice).

Les financements de l'investissement :

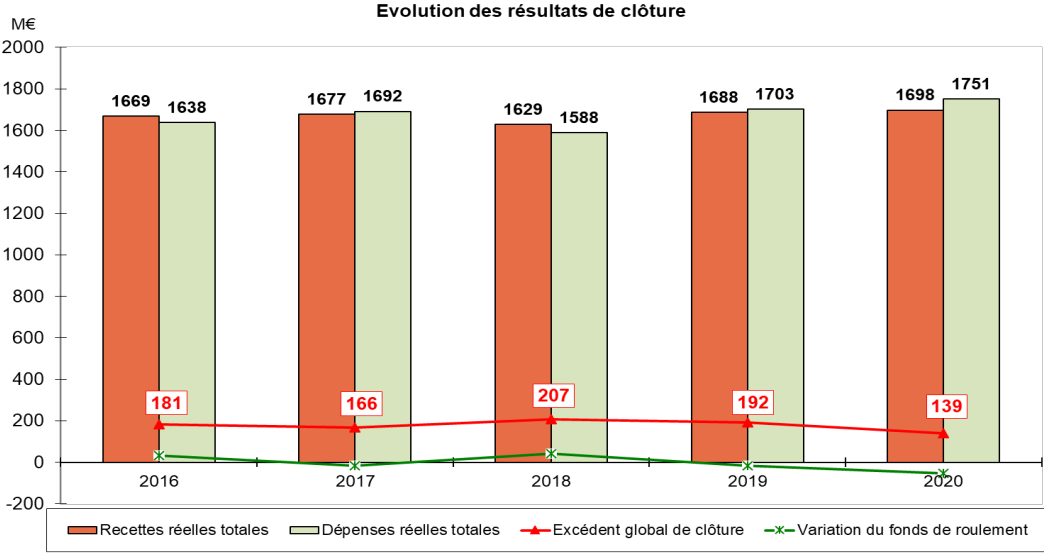
M€	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Investissements :</u>					
Dépenses d'investissement hors dette	141	174	163	234	223
dont Equipements bruts	60	70	87	118	125
dont Subventions versées	77	4	103	114	98
dont Autres (prêts, comptes de tiers)	4	2	2	2	1
Remboursements d'emprunts	178	150	126	134	110
dont remboursements anticipés	122	94	70	77	57
Total des investissements (A)	319	324	288	367	334
<u>Financements :</u>					
Epargne brute	194	159	198	238	168
Ressources propres d'investissement	35	35	36	37	38
dont Dotations globalisées (FCTVA)	11	10	8	14	18
dont Subventions reçues (DDEC, aides à la pierre)	18	18	21	18	16
dont remboursement prêts	5	6	5	5	4
Emprunts	122	115	95	77	75
Total des financements (B)	351	309	329	352	281
<u>Clôture :</u>					
Variation du fonds de roulement N (B-A)	31	-15	40	-15	-53

La variation du fonds de roulement est négative à **-53 M€**, conséquence d'un volume de recettes totales inférieur aux dépenses totales sur l'exercice pour la 2^{ème} année consécutive.

Les résultats :

M€	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles totales	1669	1677	1629	1688	1698
Dépenses réelles totales	1638	1692	1588	1703	1751
= Variation du fonds de roulement N	31	-15	40	-15	-53
	% évol°	-148,25%	-368,78%	-137,16%	253,22%
Résultats reportés N-1 (dont affectation)	150	181	166	207	192
= Résultat global de clôture	181	166	207	192	139
	% évol°	-8,30%	24,39%	-7,27%	-27,69%

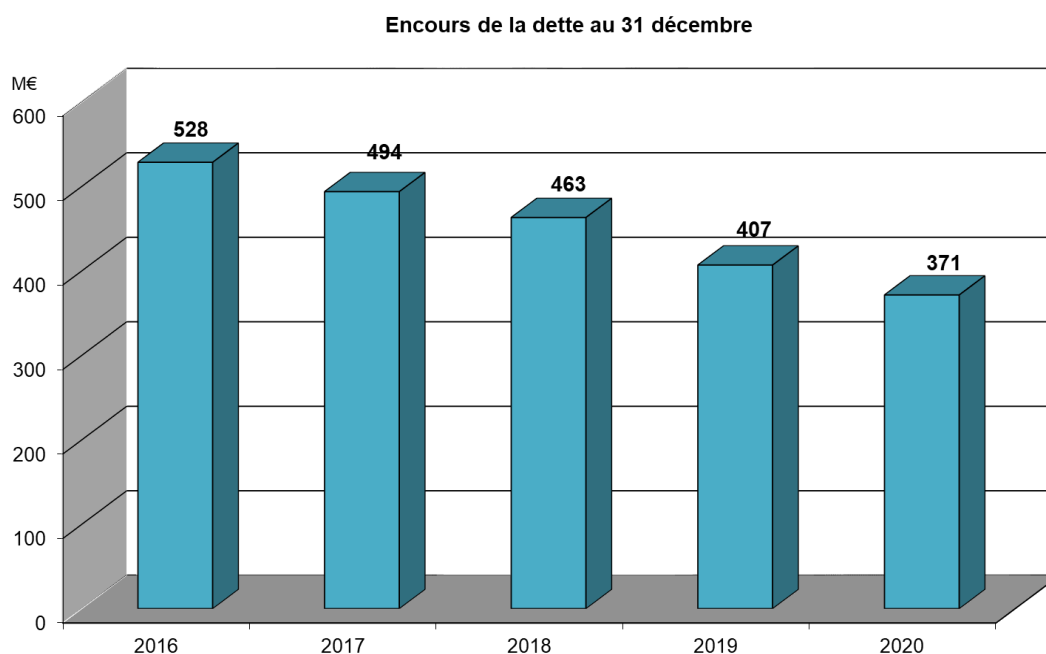
Le résultat global de l'exercice marque un repli en 2020 (-28% sur l'an), mais demeure largement excédentaire à **139 M€**.



V – DETTE PROPRE ET DETTE GARANTIE

Le stock de dette propre au 31 décembre 2020 s'élève à 371 M€ au budget principal. Il demeure dans une tendance toujours baissière de -8,7% l'an, et de -30% sur 5 ans.

En 2020, la collectivité a mobilisé 17 M€ d'emprunt net (hors emprunts destinés à la couverture des remboursements anticipés). Son portefeuille de dette comprend 49 emprunts.



Les ratios :

* **La dette par habitant** (recensement 2017) est de 268€ contre 499€ pour la moyenne des départements (hors Paris et DOM - données 2019)⁷.

* **Le taux moyen de la dette** se situe à 1,86% (contre 2,03% en 2019) et est identique à celui des autres départements. Il s'établit à 1,89% pour l'ensemble des autres collectivités (source : *Finance Active*).

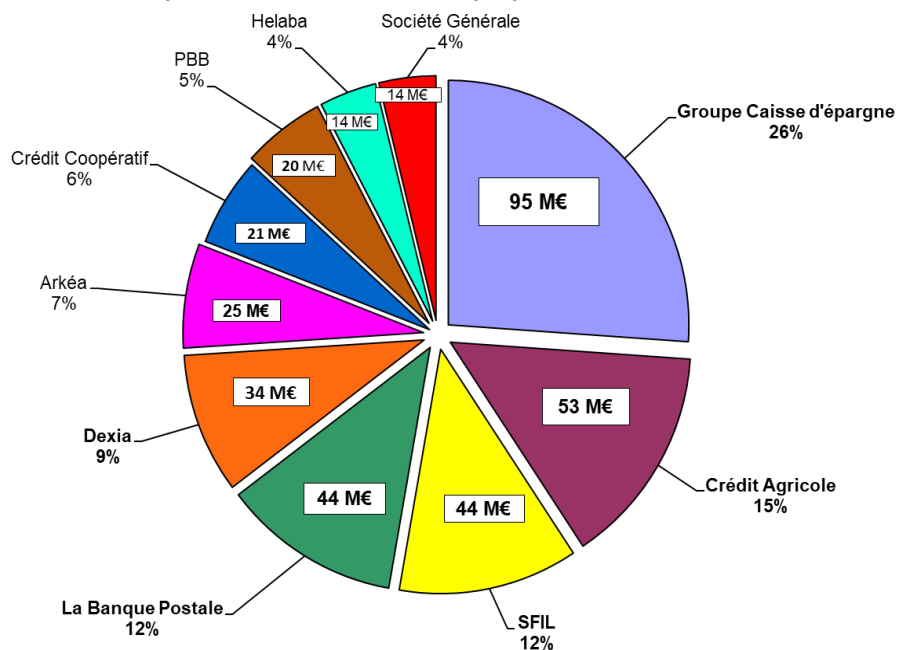
* **La répartition taux fixes – taux variables** est de 56% - 44% respectivement. La totalité de l'encours de dette est classée sans risque (selon la charte de bonne conduite Gissler). La part des taux fixes progresse de +1,4 point comparé à 2019, un choix permettant à la collectivité de bénéficier sur le long terme des niveaux de taux extrêmement bas. Ainsi, en 2020, 2 emprunts à taux fixes ont été mobilisés à 0,49% et 0,50%.⁸

* **Le panachage de la dette entre les différents prêteurs** est le suivant :

⁷ Source : DGCL DGFIP Les finances des départements en 2018.

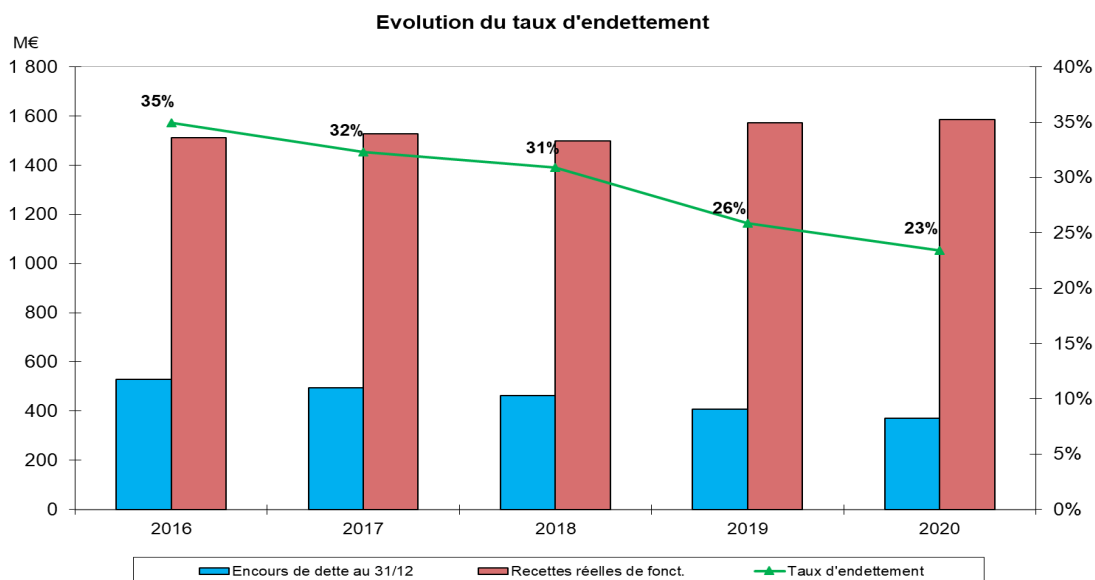
⁸ Cf. Rapport sur la gestion de dette 2020 présenté à la session DM1/2021.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2020



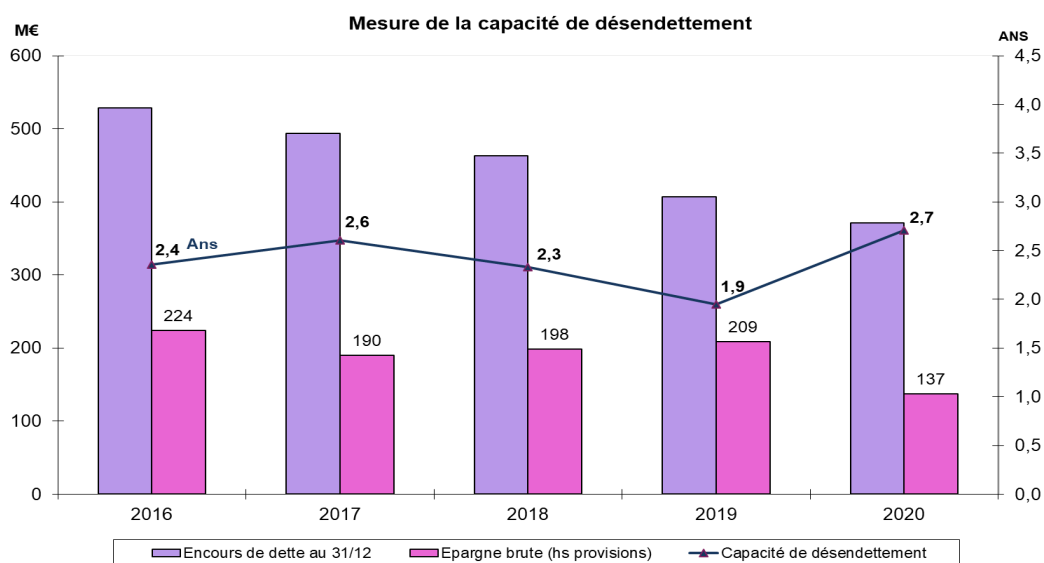
* **Le taux d'endettement**⁹ à 23% se réduit encore davantage, marquant un recul de -3 points sur l'an, et -12 points sur 5 ans.

Il se situe à 49,4% pour l'ensemble des départements (hors Paris et DOM – 2019).



⁹ Taux d'endettement : encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

* **La capacité de désendettement**¹⁰ quant à elle progresse à 2,7 ans, consécutivement à la réduction de l'épargne brute, mais reste à un niveau très favorable, eu égard au plafond recommandé de 10 ans.

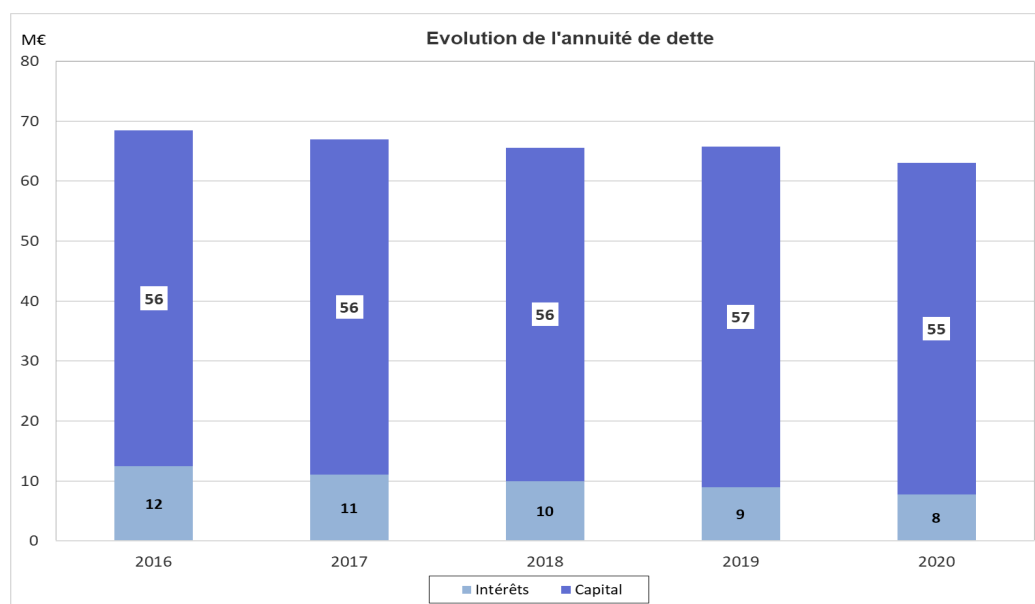


Ce ratio de désendettement exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne, et permet de connaître la solvabilité de la collectivité.

Pour l'ensemble des départements, la capacité de désendettement est de 3,5 ans (hors Paris et DOM – 2019).

* **Les intérêts de la dette** s'élèvent à 7,7 M€, et se réduisent de -13,8% sur l'an, et de -38% sur la période de 5 ans.

* **L'annuité de la dette**, à 63,1 M€, est en diminution de -4,1% par rapport à 2019.



¹⁰ Capacité de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute.

Elle représente 4% des recettes de fonctionnement (contre 6,3 % en moyenne nationale).

L'annuité par habitant s'élève à 46€ en 2020, (contre 64€ pour l'ensemble des départements hors Paris et DOM - 2019).

Le stock de dette garantie au 31 décembre 2020 se situe à 1,137 milliard d'€, pour une annuité garantie de 66,9 M€. Le logement social représente 99,7% de cet encours.

Sommaire des abréviations

ACTP : allocation compensatrice tierce-personne
AEMO : actions éducatives en milieu ouvert
AIS : allocations individuelles sociales
APA : allocation personnalisée à l'autonomie
ASV : adaptation de la société au vieillissement (loi)
ATD : Agence Technique Départementale

CDEF : Centre Départemental pour l'enfance et la famille
CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

DCDS : direction de la coordination et du développement social
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges
DEF : direction Enfance et Famille
DGD : dotation générale de décentralisation
DGE : dotation globale d'équipement
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

FAJ : fonds d'aide aux Jeunes
FCTVA : fonds de compensation de la TVA
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FSL : fonds de solidarité logement

EPN : établissements publics nationaux

GVT : glissement vieillesse technicité

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : maisons d'enfants à caractère social

PEX : Parc des Expositions et Centre de Conventions
PCH : prestation de compensation du handicap

RSA : revenu de solidarité active

TDCFE : taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
TICPE : taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurances